



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Construisons ensemble une école engagée !





## ÉDITO

Une nouvelle fois au cours de l'année scolaire passée, l'École dans son ensemble a démontré sa capacité à s'engager pour tous les élèves, sur tous les territoires. En effet, alors que les élèves reprenaient le chemin d'une école revenue à une forme de normalité, où les examens ont pu de nouveau avoir lieu, nous avons dû collectivement faire une nouvelle fois la preuve de notre capacité d'adaptation, alors que progressait encore la Covid et ses différents variants.

Cette capacité d'adaptation illustre la force d'engagement de notre École, présente partout, pour tous, et dont la mission principale et essentielle, est d'élever des futurs citoyens au meilleur d'eux-mêmes.

Le projet de la région académique Grand Est et de l'académie de Nancy-Metz creuse ce sillon pour l'année scolaire à venir, à travers chaque territoire qui les compose.

De nombreuses initiatives locales permettent de faire des logiques urbaines, rurales, transfrontalières ou de montagne, autant de forces pour faire battre le cœur d'une École renouvelée, au service de chacun.

La multiplicité de ces projets, qui sont autant de dialogues avec l'ensemble de la communauté éducative, ne sauraient se développer sans accorder une attention toute particulière pour nos personnels, et en premier lieu nos professeurs. Nous concentrerons nos efforts pour leur offrir des conditions de recrutement améliorées, un accompagnement soutenu et une formation continue renforcée, à travers l'École académique de la formation continue.

Cet engagement pour nos territoires et pour nos personnels, est la condition essentielle de leurs apprentissages et de leur épanouissement. Tous les élèves ont besoin du socle des savoirs fondamentaux, en particulier le français et les mathématiques, que nous continuerons de renforcer à la fois dans les apprentissages, dans la formation des professeurs et avec le lancement d'un plan maternelle. Cette acquisition des savoirs fondamentaux se poursuit jusque dans les enseignements au lycée général, avec l'introduction des mathématiques dans le tronc commun en classe de première.

Cette École pour tous doit aussi être un lieu où chaque élève se sente en confiance pour y développer tous ses talents. Le bien-être des élèves est une priorité, il est essentiel d'y garantir un environnement serein où nous luttons contre toutes les formes de discriminations et pour la laïcité. Dans cette atmosphère apaisée, l'épanouissement de chacun est rendu possible, avec le développement de l'éducation artistique et culturelle, mais aussi de l'activité physique quotidienne.

Chaque élève peut ainsi trouver sa place et suivre sa route, peu importe son origine géographique ou sociale. La lutte pour l'égalité des chances, par un renforcement du service public de l'École inclusive, par l'accompagnement à l'orientation, par la lutte contre les inégalités territoriales et par la mixité sociale, est un combat que nous continuerons à mener, pour que nos écoles restent le lieu du lien social et de tous les possibles.

En effet, nous vivons tous sur le même territoire, et même plus largement, sur la même planète. Notre engagement collectif se construit dès les plus jeunes années et nous avons le devoir de le transmettre aux nouvelles générations. L'éducation au développement durable et l'éducation à l'engagement, par le Service National Universel et le Service civique en particulier, mais aussi l'éducation aux médias, sont des rouages essentiels pour former les futurs « citoyens du monde ».

Les défis qui nous attendent, en cette année scolaire et pour celles à venir, sont nombreux, et chaque élève gravit patiemment chacune des marches vers son autonomie et la réalisation de soi-même. C'est collectivement, par un soutien commun à nos professeurs, et à notre École, partout et pour tous, que nous réussirons à relever ensemble ces défis, et à transmettre à notre tour ce flambeau.



Richard Laganier

Recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités



# SOMMAIRE

## 1. LA RENTRÉE 2022

- 1.1 Chiffres clés de la région académique Grand Est p.10
- 1.2 Chiffres clés de l'académie de Nancy-Metz p.12
- 1.3 Les moyens de la rentrée p.14
- 1.4 Le nouveau rectorat p.16

## 2. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

- 2.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle p.20
- 2.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire p.22
- 2.3 Développer les compétences numériques des élèves p.24
- 2.4 Faire progresser tous les élèves au collège p.26
- 2.5 Consolider la réforme du lycée général et technologique p.28
- 2.6 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir p.30

## 3. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- 3.1 Rendre l'École accessible à tous p.36
- 3.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales p.38
- 3.3 Renforcer la mixité sociale à l'école p.42
- 3.4 Donner un nouvel élan à l'orientation p.46

## 4. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

- 4.1 Veiller à la santé des élèves p.52
- 4.2 Lutter contre le harcèlement à l'école p.54
- 4.3 Encourager l'activité physique p.58
- 4.4 L'éducation artistique et culturelle p.62
- 4.5 L'ouverture européenne et internationale p.66



## 5. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 5.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère p.72
- 5.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels p.74
- 5.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation p.76
- 5.4 Progresser pour l'égalité et la diversité p.78
- 5.5 Proposer un accompagnement en Ressources humaines  
au plus près des territoires p.80

## 6. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

- 6.1 Se mobiliser pour la transition écologique p.84
- 6.2 L'éducation à la citoyenneté et à l'engagement p.88
- 6.3 Faire face aux crises p.94





# 1. LA RENTRÉE 2022



# CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

## LES ÉLÈVES

**935 047**

élèves dans la région académique dont :

**494 613** élèves  
du premier degré

**440 434** élèves  
du second degré

## LES APPRENTIS

**44 512**

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**4 427** écoles du 1<sup>er</sup> degré

**909** établissements du 2<sup>nd</sup> degré

## LES PERSONNELS

**95 881**

personnels dans la région académique

## LES DIPLÔMES

**87,9%**

Taux de réussite  
au **diplôme national  
du brevet (DNB)**

**90,7%**

Taux de réussite  
au **baccalauréat**

**79,2%\***

**Proportion de bacheliers**  
dans une génération  
\*chiffre national

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**215 486** étudiants

**5** Universités



### LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

La région académique Grand Est regroupe les académies de Reims, de Nancy-Metz et de Strasbourg. Créée le 1er janvier 2020, elle constitue un échelon déconcentré de l'Etat, chargée des politiques ministérielles dans le champ de l'éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### Les domaines et services regroupés au sein de la région académique

- Définition du schéma prévisionnel des formations des collèges et lycées,
- Formation professionnelle et d'apprentissage,
- Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire,
- Numérique éducatif,
- Fonds européens, relations européennes, internationales et coopération,
- Préparation du Contrat de Plan État-Région,
- Politique des achats de l'État,
- Politique immobilière,
- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES),
- Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI).

# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

## LES ÉLÈVES

**385 997**

écoliers, collégiens et lycéens (public et privé)

**203 045** élèves  
du premier degré

**182 952** élèves  
du second degré

dont **108 389** collégiens

et **74 563** lycéens

(dont **23 474** lycéens professionnels)

**18 000** élèves en situation de handicap  
scolarisés en milieu ordinaire

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**2 377**

écoles et établissements du second degré  
(publics et privés) dont :

**2 032** écoles

**254** collèges

**88** lycées

dont **58** lycées pro, et **3** EREA \*

\* Erea : établissement régional  
d'enseignement adapté

## LES ENSEIGNANTS

**29 751**

agents de l'éducation nationale  
enseignent à des élèves des premier  
et second degrés

## LES DIPLÔMES

**87,8%**

Taux de réussite  
au **diplôme national  
du brevet** (DNB)

**92%**

Taux de réussite  
au **baccalauréat**

**79,2%**

**Proportion de bacheliers**  
dans une génération

## ENCADREMENT DES ÉLÈVES

**Premier degré public + privé**  
(source APAE1D)

**22** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
en **pré-élémentaire**

**21,6** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
en **élémentaire**

**Second degré public + privé**  
(source APAE2D)

**25,4** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations  
en **collège** (hors SEGPA)

**17,7** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations  
**professionnelles en lycée**

**30,8** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations **générales  
et technologiques en lycée**

## LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN <sup>(1)</sup>

**6 980**

euros par élève  
du premier degré

**8 730**

euros par collégien

**11 140**

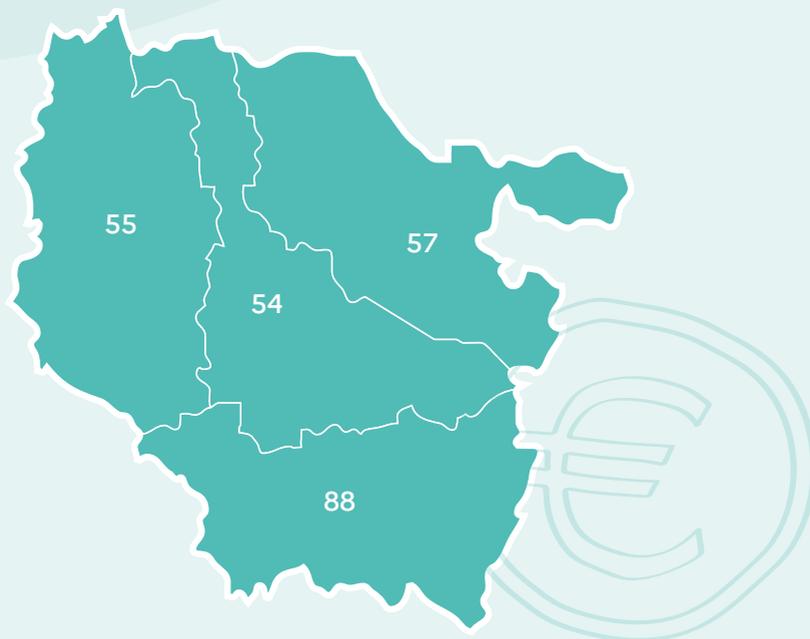
euros par lycéen  
général et technologique

**12 680**

euros par lycéen  
professionnel

(1) données nationales (source RERS 2022 - DEPP)

# LES MOYENS DE LA RENTRÉE



## LA DÉMOGRAPHIE

Une démographie en baisse

### PREMIER DEGRÉ



Prévision de baisse  
à l'échelle nationale

**-1,2%**



Prévision d'une baisse  
des effectifs de  
**3007 élèves**

**-1,6%**

### SECOND DEGRÉ



Prévision de baisse  
à l'échelle nationale

**-0,1%**



Prévision d'une baisse  
des effectifs de  
**965 élèves**

**-0,6%**

## MOYENS D'ENSEIGNEMENT

PREMIER DEGRÉ

**+ 10 ETP**

SECOND DEGRÉ

**+ 20 ETP**

# NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE ET TAUX D'ENCADREMENT POUR LA RENTRÉE 2022

## Moins d'élèves par classe dans le premier degré

Évolution du nombre d'élèves par classe depuis 2017 (public + privé)



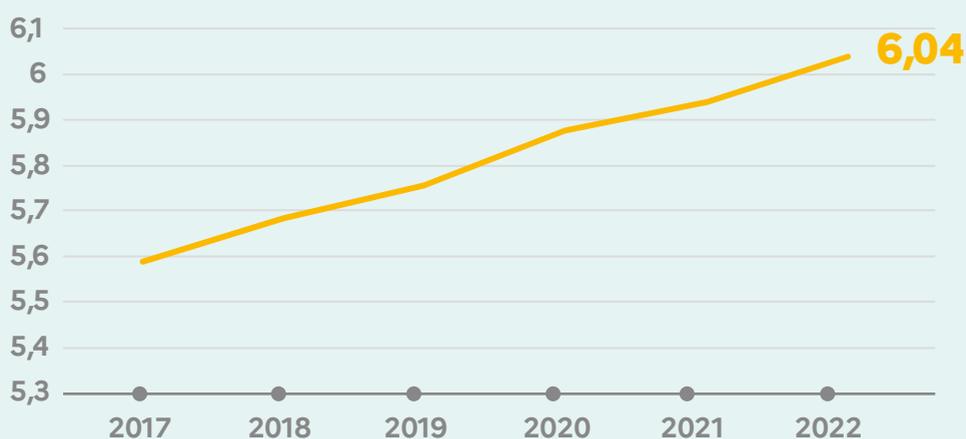
## Un meilleur taux d'encadrement

**ACADÉMIE** = **6,04** professeurs pour 100 élèves

**NATIONAL** = **5,94** professeurs pour 100 élèves



Évolution du nombre de professeurs pour 100 élèves depuis 2017



## Évolution du nombre d'élèves par classe

|                    | 2021        | 2022        |
|--------------------|-------------|-------------|
| <b>Maternelle</b>  | <b>22,3</b> | <b>22</b>   |
| <b>Élémentaire</b> | <b>21,7</b> | <b>21,6</b> |



## 1.4 le nouveau rectorat

Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ

L'ensemble des services du rectorat ont déménagé ce printemps et cet été, pour rejoindre une nouvelle adresse dans le quartier de Saurupt, au sein de l'ancienne Ecole des Mines. A présent, les services de l'académie de Nancy-Metz, de la région académique Grand Est, les services départementaux de l'Education nationale de Meurthe-et-Moselle et Canopé sont réunis dans un lieu unique.

Le rectorat ouvrira ses portes lors des Journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre 2022, pour présenter le nouveau bâtiment mais aussi l'ensemble des actions menées par l'académie, du sport aux métiers d'art, en passant par les chefs-d'œuvre de la voie professionnelle, le numérique éducatif ou le nouveau Lab académique.

### Le Lab académique

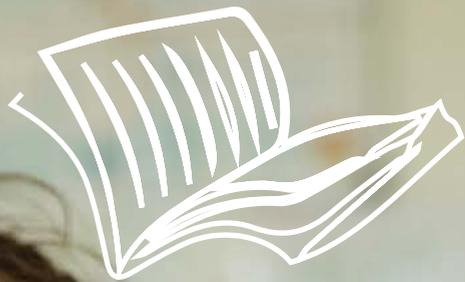
L'arrivée des services de l'académie dans les nouveaux locaux du rectorat, permettent d'inaugurer un nouveau lieu : le Lab académique. Déclinaison du Lab 110bis du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le Lab académique permet de réunir et de révéler le vivier d'acteurs éducatifs porteurs de projets innovants, et de créer les conditions permettant à ces potentiels de se réaliser. L'accompagnement des équipes pédagogiques est ainsi repensé, redynamisé, afin d'être au plus près de leurs besoins, de favoriser le partage et la collaboration, et de fédérer une véritable communauté locale de porteurs de projet riche de multiples compétences et savoir-faire.

Le Lab académique est organisé par la Cellule académique Recherche Développement Innovation et Expérimentation (CARDIE), dont la mission est d'identifier et de valoriser sur le terrain les projets et les pratiques qui font bouger l'École.



© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ





## 2. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER





## 2.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

© Julie Bourges - MEN

Pleinement inscrite au sein de l'école primaire, la maternelle a des spécificités qui conduisent à mettre en place un plan dédié à ses personnels pour garantir l'épanouissement et la réussite scolaire dès le plus jeune âge.

Parce que l'école maternelle est déterminante pour la réussite scolaire des élèves et parce qu'elle accueille de très jeunes élèves, le développement professionnel de ses personnels doit être spécifiquement adapté.

Ce plan d'action pour l'école maternelle est mis en place dès cette rentrée pour être à la hauteur des ambitions de l'école : garantir la réussite et l'épanouissement des élèves en formant aux enjeux spécifiques de l'école maternelle.

### © LES DÉDOUBLEMENTS

La limitation des effectifs des classes de grande section à 24 élèves, effective pour tous dès cette rentrée 2022, constitue un levier important pour favoriser un enseignement adapté et différencié afin de répondre aux besoins et aux capacités de chacun, ainsi qu'une observation et une évaluation régulières des acquis des élèves.

Au-delà, le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire et les actions en faveur de la scolarisation des plus jeunes permettent de réduire les inégalités en assurant des conditions optimales d'acquisition des savoirs fondamentaux.

L'ensemble des classes de grande section sera dédoublé à la rentrée 2024.

Pour la rentrée 2022, 680 classes sont concernées par les dédoublements :

- Meurthe-et-Moselle : 191 classes (dont 59 classes de grande section)
- Meuse : 23 classes (dont 6 en grande section)
- Moselle : 380 classes (dont 120 en grande section)
- Vosges : 86 classes (dont 26 en grande section)

### © OFFRIR UN CADRE SÉCURISANT À CHAQUE ENFANT

La scolarisation de jeunes enfants nécessite de prendre en compte les **besoins affectifs et physiologiques** de chacun au service de la réussite de tous. L'école maternelle permet le plein développement de l'enfant grâce à des professionnels (les professeurs et les Atsem, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui connaissent et prennent en compte la diversité des besoins physiologiques, moteurs, cognitifs et psychosociaux de l'enfant pour organiser les apprentissages des élèves. L'ensemble des partenariats avec les services déconcentrés de l'État, les municipalités, les caisses d'allocations familiales (CAF), les services de protection maternelle et infantile (PMI) favorisent une action éducative coordonnée au profit du jeune enfant.

Les **travaux de la recherche** sur les besoins physiologiques des jeunes enfants, à l'instar du sommeil, sont des leviers pour coordonner l'organisation de la journée.

## 🕒 VISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE CHACUN

Le premier objectif du Plan maternelle est de viser la réussite et l'épanouissement des élèves. Durant les trois années du cycle, elle pose **les premiers jalons des savoirs fondamentaux** nécessaires à une entrée réussie au cours préparatoire (CP) : l'enjeu est d'offrir à tous les élèves un développement des apprentissages en vocabulaire, des compétences de lecteur (phonologie, découverte du principe alphabétique) et des connaissances sur les nombres. Il s'agit donc de construire une culture commune afin de favoriser un **enseignement structuré, progressif, fondé sur l'évaluation régulière** des acquis des élèves.

### Guides fondamentaux pour enseigner

Deux guides pour enseigner à la maternelle ont été envoyés dans les écoles primaires et sont disponibles sur Éduscol : *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle* et *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle*. Un troisième opus, *Pour enseigner les mathématiques à l'école maternelle*, sortira en fin d'année.



## 🕒 FORMER LES PERSONNELS POUR ASSURER UN SOUTIEN CONSTANT AUX APPRENTISSAGES

Le deuxième objectif du Plan maternelle est de **renforcer les compétences et les savoirs de l'ensemble des professionnels** afin de viser l'excellence et d'agir en cohérence autour de l'élève.

À l'instar des Plans français et mathématiques, les professeurs vont bénéficier de **formations didactiques et pédagogiques** adaptées à l'école maternelle. Un accompagnement de proximité va être mis en place, favorisant le développement de communautés de pratiques en lien avec la formation.

Les **formations éducatives et pédagogiques avec les partenaires** vont être adaptées et renforcées afin de mieux prendre en compte les besoins de l'enfant dans un continuum entre 0 et 6 ans :

- formation pluri-catégorielle entre les professeurs et les Atsem ;
- partenariats avec les acteurs de la petite enfance ;
- développement de la co-éducation en associant mieux les parents aux enjeux de l'école.

### 3 objectifs du Plan maternelle

#### 1. Viser la réussite pour chacun des élèves

- Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.
- Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.
- Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

#### 2. Former les personnels

- Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans chaque académie à l'instar des Plans français et mathématiques.
- Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des enfants d'école maternelle.

#### 3. Innover

- Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales.
- Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.





## 2.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire

© Stéphanie Lacombe - MENJ

La maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire demeure la priorité du ministère pour 2022-2023. Les résultats aux évaluations nationales montrent que depuis 2019, les efforts portés sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux portent leurs fruits. Malgré la crise sanitaire, dont les effets ont été gommés, les résultats des élèves reviennent au niveau de 2019, voire les dépassent dans certains domaines.

### © DES ÉVALUATIONS NATIONALES POUR MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS DE CHAQUE ÉLÈVE

À chaque rentrée, les élèves de CP, CE1 et 6<sup>e</sup> passent des **évaluations nationales en français et en mathématiques**, permettant aux professeurs d'adapter leur pédagogie.

#### Les résultats des évaluations nationales

Les évaluations des besoins individuels et collectifs des élèves réalisées dès la rentrée visent la mise en place d'une réponse pédagogique rapide et adaptée. En fournissant aux enseignants des repères précis sur les acquis de leurs élèves, elles complètent leurs constats et enrichissent leurs pratiques.

A l'appui d'indicateurs précis, l'analyse de ces résultats facilite l'adaptation de l'action éducative aux différents niveaux de pilotage du système éducatif afin d'ajuster les plans de formation locaux et nationaux. Ces indicateurs permettent également d'apprécier les performances au niveau national (évolutions temporelles et comparaisons internationales).

Au-delà des évaluations nationales en CP/CE1 qui permettent de positionner les élèves dans les domaines des fondamentaux : maths et français, des évaluations en 6<sup>e</sup> ainsi que des tests de positionnement en seconde générale, technologique et professionnelle et 1<sup>re</sup> année de CAP sont proposés.

#### Les évaluations nationales en CP-CE1

Les évaluations nationales 2022 concerneront à la rentrée prochaine près de **51 000 élèves de CP-CE1** dans l'académie. Elles se dérouleront du 12 au 23 septembre 2022.

Les professeurs disposent des résultats de leurs élèves au terme de la saisie des résultats dans le portail dédié.

#### Retour sur les 4 sessions précédentes

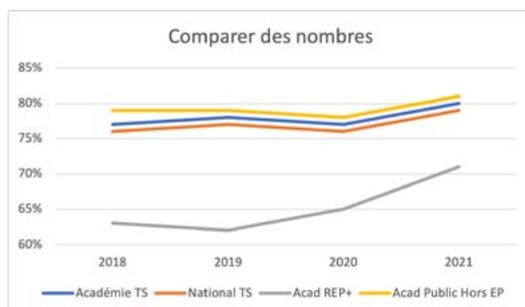
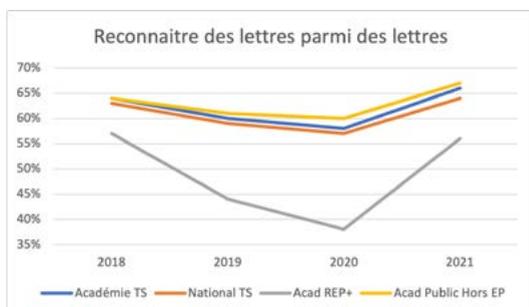
Depuis leur institution à la rentrée 2018, la très forte adhésion des enseignants de l'académie confirme l'appropriation de ces outils par les professeurs et leur utilité en proximité. **Les résultats académiques sont supérieurs aux scores de référence nationaux.**

Des progrès systématiques durant ces 4 dernières années sont constatés dans l'académie à l'appui des évaluations mi-CP proposées en janvier.

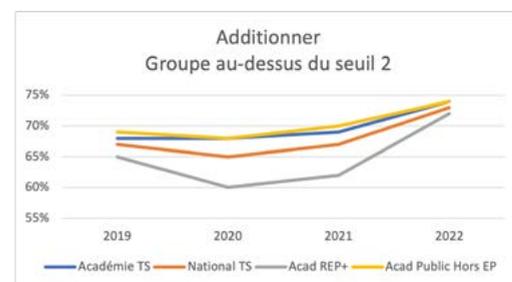
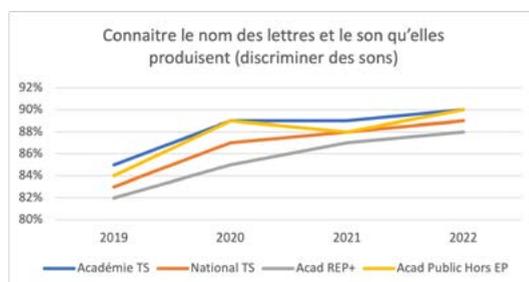
**Les effets du confinement ont été compensés en français comme en mathématiques. Des progrès significatifs ont été réalisés en mathématiques en REP+.**

## Les évaluations CP-CE1 dans l'académie de Nancy-Metz

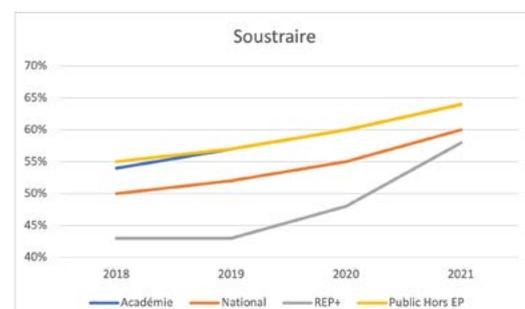
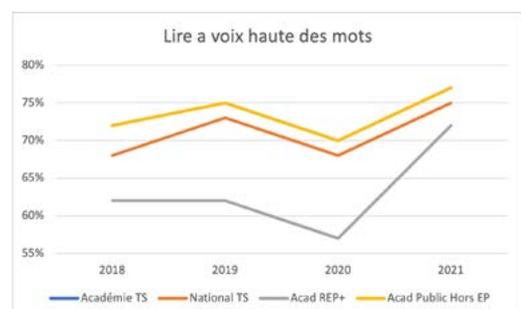
Evolution de la proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante pour deux compétences données en français et en maths à l'entrée au CP :



à la mi-CP :



Evolution de la proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante à l'entrée au CE1 pour deux compétences données en français et en maths :



## LE PLAN MATHÉMATIQUES ET LE PLAN FRANÇAIS

Le niveau de mathématiques et de français des élèves, dès les premières années de l'école primaire, constitue une priorité. **Des « plans français et mathématiques » ont ainsi été créés pour assurer une formation plus qualitative et précise aux professeurs des écoles, avec une formation de 30 heures, en proximité, sur des objets concernant directement la conduite de classe.**

Ce travail est organisé en petits groupes appelés des « constellations », encadrés par un formateur ; y sont associés des professeurs de 6<sup>e</sup> pour assurer une continuité école-collège.

**En 2021-2022, 400 groupes représentant 2963 professeurs, étaient impliqués dans l'académie, encadrés par une centaine de conseillers pédagogiques de circonscription et de formateurs.**

En 2022-2023, le dispositif sera amplifié pour former à terme, l'ensemble des professeurs des écoles de l'académie.



## 2.3 Développer les compétences numériques des élèves

Élément clé pour l'apprentissage tout au long de la vie, les compétences numériques sont essentielles à l'éducation. Elles constituent un jalon fondamental du cursus scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

### 📊 CHIFFRES CLÉS DU NUMÉRIQUE DANS L'ACADÉMIE

Tous les établissements secondaires et 80 % des écoles (soit 1600) disposent d'un Espace Numérique de Travail (ENT).

**Pour le second degré, 513 000 comptes ont été créés sur l'ENT**, dont 280 000 pour les parents et 190 000 pour les élèves. L'ensemble du trafic pour les établissements du territoire académique représente 342 millions de pages vues.

**En lycée, 530 000 licences de manuels et de ressources numériques** ont été commandées pour 4 382 675 connexions à travers le gestionnaire d'accès aux ressources.

### 📍 LA MISE À DISPOSITION D'UN SOCLE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Les usages numériques reposent sur la mise à disposition dans chaque établissement et école d'un socle d'équipement et de ressources de base. Sa mise en place dépend d'un partenariat entre autorité académique et collectivité.

**Pour les lycées, environ 15 000 ordinateurs portables sont distribués chaque année aux nouveaux élèves** dans des établissements largement couverts par le WiFi. Près de **20 000 postes informatiques sont déployés dans les collèges**. Les établissements bénéficient aussi, selon les territoires, de tableaux numériques interactifs dans la plupart des salles de classe, de flottes de tablettes, etc.

Depuis la rentrée 2021, **c'est le premier degré qui est le chantier prioritaire** à cet égard, avec le volet Socle Numérique des Ecoles Élémentaire du plan de relance européen.

Les communes ou les établissements intercommunaux chargés de la compétence scolaire intéressés ont déposé un projet d'équipement visant à atteindre le socle numérique de base dans les écoles accueillant des classes à partir du cours préparatoire. 396 écoles et 40 000 élèves vont bénéficier de ce plan dans les quatre départements lorrains, soit environ un tiers des élèves de l'école élémentaire. En ce qui concerne la connexion aux ressources, elle s'effectuera dans des conditions de sécurité optimales grâce au déploiement du Gestionnaire d'Accès aux Ressources dans le premier degré, à l'image de ce qui a été fait il y a quelques années en collège et en lycée.

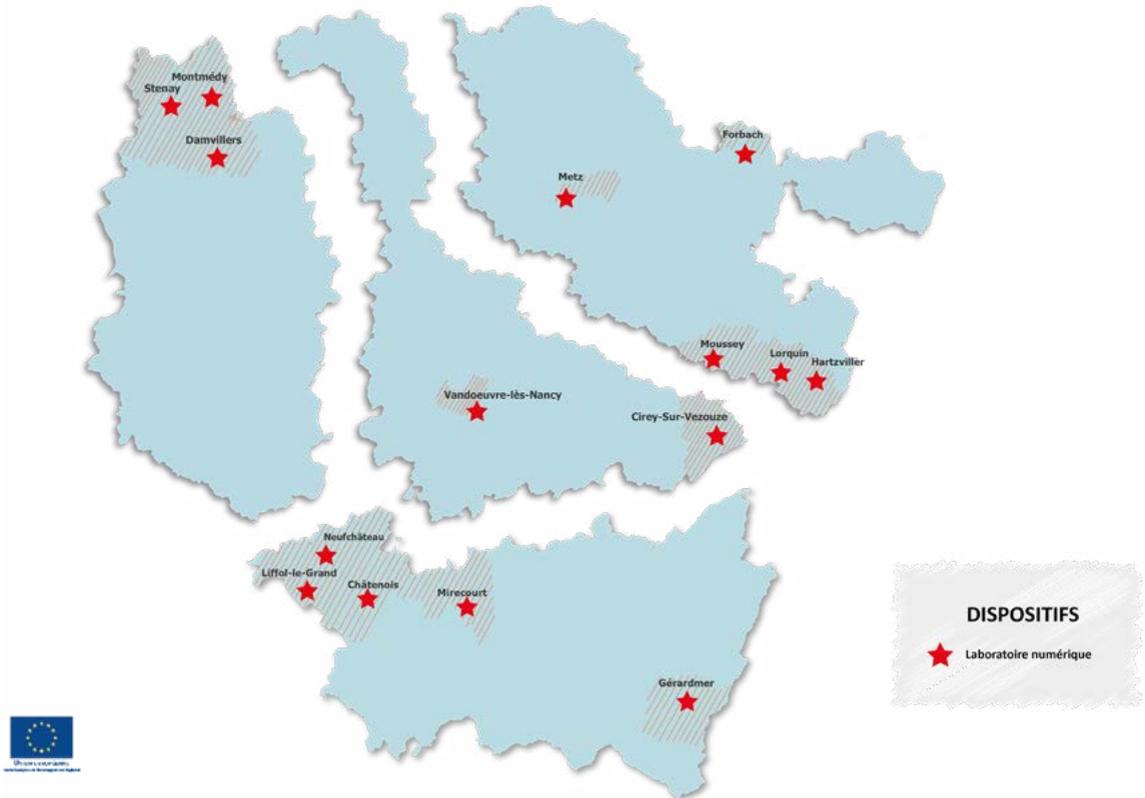
### 🔬 Les laboratoires numériques

L'académie de Nancy-Metz a initié un programme d'installation de laboratoires numériques avec les premières implantations dans les territoires les plus éloignés, dans le cadre d'un projet cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional.

**Quinze laboratoires de ce type fonctionneront à la rentrée**. Ils irrigueront potentiellement 200 écoles et 44 établissements secondaires implantés sur leur territoire et accueillant 38 000 élèves.

## LES DISPOSITIFS DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS

## L'ACADÉMIE NANCY-METZ



Un laboratoire numérique est un tiers-lieu situé dans des locaux liés à l'Éducation nationale ou à une autre entité partenaire (associations, etc.). Dans cet espace aménagé avec du mobilier innovant, de la technologie de pointe issue de la recherche en e-éducation ou des ressources développées localement avec les partenaires économiques et les collectivités, sont mises à disposition des élèves, des familles et des acteurs socio-économiques d'un territoire.

**Ces laboratoires doivent s'adapter aux spécificités de ce territoire** et répondre de la manière la plus adéquate à ses besoins. Cette démarche permet d'expérimenter de nouvelles ressources et pratiques pédagogiques, dans le but de favoriser la réussite de tous, par la diffusion dans les autres laboratoires et l'ensemble du territoire académique.

**Ces tiers-lieux sont également appelés à s'ouvrir aux parents**, notamment les plus éloignés de l'école, en leur proposant par exemple des ateliers de prise en main des outils numériques de suivi des élèves.





## 2.4 Faire progresser tous les élèves au collège

© Julie Bourges - MEM

Les évaluations nationales de 6<sup>e</sup> fournissent des repères aux professeurs pour adapter leurs enseignements aux besoins de chaque élève.

En classe de 6<sup>e</sup>, de nouvelles organisations sont expérimentées au service de la réussite des élèves et de l'élévation de leur niveau.

Le collège propose aux élèves de réfléchir à leur avenir grâce à de nouvelles activités de découverte des métiers dès la 5<sup>e</sup> et accorde une place accrue à la pratique sportive avec deux heures de sport supplémentaires.

### © UN COLLÈGE ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SCOLAIRES

#### Identifier les besoins avec les évaluations nationales de 6<sup>e</sup>

Les évaluations nationales apportent des **repères essentiels pour identifier les besoins des élèves en français et en mathématiques**. Durant cette année, l'accent sera mis sur leur exploitation par les professeurs afin de prendre en charge sans délai la difficulté scolaire. L'analyse conjointe des résultats entre le collège et les écoles d'origine permettront de renforcer la liaison pédagogique entre le CM2 et la 6<sup>e</sup>.

#### Devoirs faits, une mesure d'égalité sociale au service de la réussite des élèves

Le dispositif Devoirs faits, mis en place dès les premiers jours de septembre, est pleinement investi pour **renforcer les acquis des élèves**. Il doit être proposé prioritairement, dès la rentrée de septembre, aux élèves dont les acquis sont les plus fragiles afin de consolider leurs apprentissages fondamentaux et les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs.

Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Si un élève a des difficultés de compréhension, c'est l'occasion de revenir

sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé « au fil de l'eau ».

Devoirs faits est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel : questionner les démarches proposées, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

Cette offre est conçue en fonction des besoins des élèves, de façon à :

- favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets
- contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants

Pour l'année scolaire 2021-2022, le dispositif Devoirs faits a été proposé dans tous les collèges de l'académie et a concerné **31,8% des effectifs, les élèves de 6<sup>ème</sup> étant le plus représentés avec 43,7%**. Malgré la diminution de la proportion d'élèves bénéficiant du programme « Devoirs faits » par rapport à l'année précédente, l'académie de Nancy-Metz se situe pour toutes les classes au-dessus des taux enregistrés nationalement. **Chaque élève a bénéficié en moyenne de 2h par semaine.**

## © UN COLLÈGE QUI INNOVE

### L'expérimentation de deux heures de sport en plus

La pratique sportive et l'activité physique des élèves doivent être encouragées. Dans cette perspective, les collèges volontaires sont invités à mettre en place, à titre expérimental, **une organisation des emplois du temps** permettant à tout ou partie de leurs élèves de faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, en lien avec des clubs ou associations sportives. Cette expérimentation concernera 7 collèges dans notre académie pour l'année scolaire 2022-2023.

### De nouvelles activités de découverte du monde professionnel

Afin d'accompagner les élèves dans des choix éclairés d'orientation à toutes les étapes de leur parcours, et dans l'élaboration progressive de leur projet professionnel, il est nécessaire de **renforcer les actions de découverte du monde professionnel dès le collège**. Ainsi, les collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers dès la classe de 5<sup>e</sup> et jusqu'à la 3<sup>e</sup>, activités qui pourront notamment prendre la forme de rencontres avec des professionnels de différents secteurs ou de visites d'entreprises.



© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ

## © UN COLLÈGE ENGAGÉ POUR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

### Des expérimentations pédagogiques en 6<sup>e</sup> dès la rentrée

Les collèges volontaires pourront expérimenter, en lien avec les autorités académiques, de nouvelles organisations pédagogiques en classe de 6<sup>e</sup>. Ce niveau de classe pourra ainsi donner lieu à des **organisations spécifiques des enseignements**, qui permettront par exemple d'offrir aux élèves des temps d'accompagnement différenciés et modulaires afin de renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, mieux accompagner la transition entre l'école et le collège et donner sa pleine cohérence au cycle 3. Ces aménagements pourront aussi bien se traduire par un effort accru sur la consolidation du niveau en lecture ou en mathématiques, que par des modes d'intervention différents, associant notamment des professeurs des écoles à la prise en charge des élèves.

Ces expérimentations pédagogiques seront une occasion privilégiée de **réfléchir à d'autres modèles d'apprentissage et d'observer des organisations de travail différentes**.

### Des mesures pour élever le niveau général

Le volet collège du Plan mathématiques se poursuit avec pour objectifs de **dynamiser l'enseignement des mathématiques et de transformer les pratiques pédagogiques** afin d'améliorer les résultats des élèves, mais aussi susciter leur intérêt pour les mathématiques.

### Un collège engagé pour la réussite et l'épanouissement des élèves

À la fin de la 3<sup>e</sup>, un collégien sur 4 ne possède pas le niveau attendu, notamment en français et en mathématiques. Ce constat se porte à 50 % pour les élèves qui sont orientés en voie professionnelle.

Ce constat nous oblige dès à présent à réfléchir à la nécessité de faire du collège un lieu où tous les élèves réussissent. Le cycle des approfondissements sera repensé dans une perspective d'excellence et d'ouverture pour mieux préparer les élèves à leur cursus et à leur orientation en fin de 3<sup>e</sup>.



## 2.5 Consolider la réforme du lycée général et technologique

© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ

À compter de cette rentrée 2022, les mathématiques sont renforcées dans le tronc commun de la classe de 1<sup>re</sup> générale, avec 1h30 supplémentaire par semaine pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité et l'offre de spécialité dans l'académie s'enrichit encore cette année.

### 🕒 LE RENFORCEMENT DES MATHÉMATIQUES EN PREMIÈRE GÉNÉRALE À LA RENTRÉE 2022

La place des mathématiques au lycée d'enseignement général et technologique a fait l'objet, depuis plusieurs mois, d'une large réflexion. L'enjeu est double : doter tous les élèves de compétences solides et permettre à ceux qui le souhaitent de développer un niveau d'expertise élevé.

**Un enseignement de mathématiques dans le tronc commun, à raison d'une heure et demie par semaine, est réintroduit dès la rentrée 2022.** Cet enseignement est proposé à titre facultatif à tous élèves volontaires de classe de première générale qui n'auront pas choisi la spécialité « mathématiques ». Cet enseignement permettra aux non-spécialistes de consolider l'apprentissage et la maîtrise des notions fondamentales et leur assurera un socle de connaissance et de compétences mathématiques utiles pour la vie sociale et professionnelle (statistiques, probabilités, traitement de données etc.).

Le programme de ce module spécifique consacré à un enseignement mathématique intégré à l'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale est conçu avec les intentions suivantes :

- consolider la culture mathématique de tous les élèves et leur assurer le socle de connaissances et de compétences mathématiques qui leur sera nécessaire pour réussir leur vie sociale, citoyenne et professionnelle, quel que soit le parcours de formation qu'ils choisiront par la suite ;

- réconcilier avec les mathématiques les élèves qui ont perdu le goût et l'intérêt pour cette discipline ; communiquer le plaisir de les pratiquer à travers des activités mettant en valeur leur efficacité et éclairer sur la place qu'elles jouent dans le monde contemporain ;
- permettre à chaque élève d'appréhender la pertinence des démarches mathématiques et de développer des aptitudes intellectuelles comme la rigueur, la logique, l'esprit critique mais aussi l'inventivité et la créativité ;
- assurer les bases nécessaires à la compréhension de phénomènes quantitatifs tels qu'ils sont mobilisés dans les différents champs disciplinaires et tels qu'ils permettent d'éclairer certains débats actuels.

Les élèves qui le souhaiteront pourront poursuivre l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires en classe de terminale.

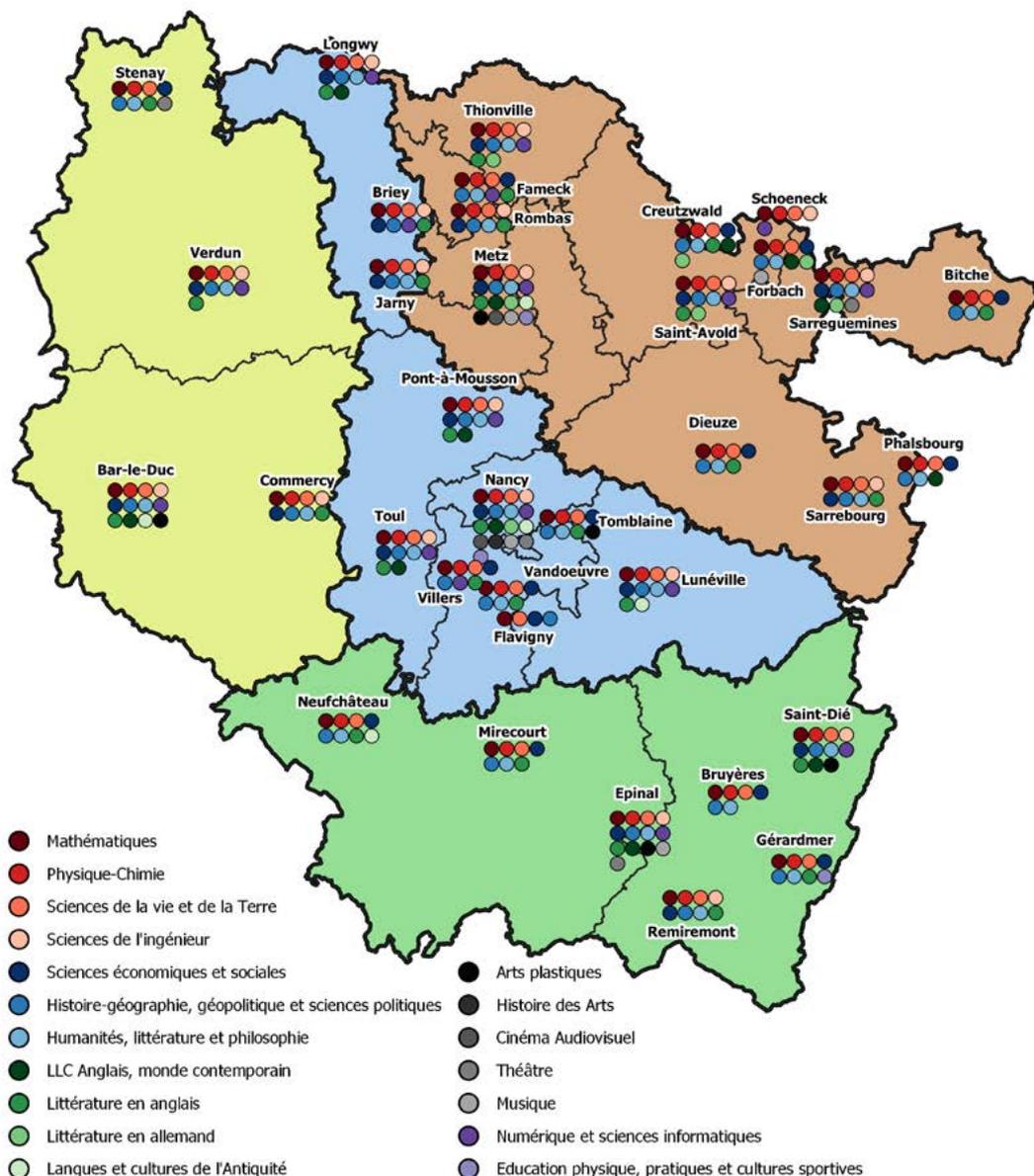
**Le nouvel « enseignement scientifique et mathématiques » est quant à lui porté à 3 heures 30 hebdomadaires** (contre 2 heures aujourd'hui dévolues au seul enseignement scientifique). Il sera évalué dans le cadre du contrôle continu, sans modification du coefficient actuellement attribué à l'enseignement scientifique (coefficient 3 pour l'année de 1<sup>ère</sup>).

## © LES NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ DANS L'ACADÉMIE

L'offre de formation en lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel est enrichie :

- Implantation de nouveaux enseignements de spécialité en lycée général et technologique : ouverture de l'enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques » au lycée George de la Tour à Metz (Moselle) ; ouverture de l'enseignement de spécialité « anglais monde contemporain » au lycée Malraux de Remiremont (Vosges) et « langues, littératures et cultures étrangères (LLCE) anglais contemporain » au lycée Charlemagne à Thionville (Moselle) ; ouverture de l'enseignement de spécialité « arts plastiques » au lycée Jean Moulin à Forbach (Moselle).
- Ouverture de deux sections internationales en collège : « sciences de l'ingénieur (SI) » allemand au collège Cousteau à Creutzwald (Moselle) et « sciences de l'ingénieur (SI) » britannique au collège Anatole France à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle).

### Les enseignements de spécialité à la rentrée 2022





## 2.6 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir

© Laurent Villeret - MIAVY

Près d'un tiers des lycéens s'engagent dans la voie professionnelle et choisissent plus tôt que d'autres, leur futur métier. Dans l'académie de Nancy-Metz, 23 250 élèves se trouvent dans les 58 lycées professionnels publics et privés du territoire, et 53 545 élèves pour 104 lycées professionnels dans l'ensemble de la région académique, soit environ 12 % des effectifs d'élèves du second degré.

Les parcours de la voie professionnelle sont injustement perçus, alors qu'ils proposent de belles trajectoires de formation et répondent aux besoins d'emplois locaux et nationaux. La transformation de la voie professionnelle sera donc poursuivie : l'organisation de la classe de seconde par familles de métiers, la co-intervention des professeurs des matières professionnelles et générales, la réalisation d'un chef-d'œuvre par les élèves, sont autant d'avancées pédagogiques qui concourent à la motivation et à la réussite du plus grand nombre.



© Pierre-Henri Mayer - ACNANO ETZ

### La Semaine des lycées professionnels



Dans l'académie et la région académique, **la Semaine des lycées professionnels**, organisée depuis 2020 avec l'Onisep, a permis de valoriser cette voie souvent méconnue. Organisée du 6 au 11 décembre 2021 à travers plus de 130 actions et reconduite cette année, elle a pour objectif de faire connaître aux élèves, aux parents, aux élus, aux professionnels et aux partenaires, les lycées professionnels à travers leur offre de formation, les diplômes et les métiers auxquels ils se préparent. Il s'agit de faire découvrir l'excellence de la voie professionnelle, la diversité des parcours proposés, la qualité des équipements ou la richesse de l'innovation pédagogique.

## © LA RÉALISATION DU CHEF-D'ŒUVRE

La réalisation du chef-d'œuvre est un des dispositifs pédagogiques phares et un point d'orgue valorisant de la transformation de la Voie Professionnelle. Tous les élèves sous statut scolaire et les apprentis inscrits en CAP et en Baccalauréat Professionnel réalisent un chef-d'œuvre.

Pensé pour professionnaliser et concrétiser les apprentissages, le chef-d'œuvre s'inscrit dans une véritable démarche de projet, pour laquelle l'élève s'implique sur une longue durée, demandant planification, organisation et régularité, pour rassembler toutes les compétences nécessaires à sa discipline.

Le chef-d'œuvre valorise ainsi le travail personnel, mais aussi collectif, car il permet de développer la coopération, mais aussi la communication et la diffusion de sa propre réalisation. C'est donc un projet formateur avant l'entrée sur le marché du travail.

## La plateforme nationale BRIO

(Bibliothèque de Ressources et d'Idées pour la réalisation du Chef-d'œuvre dans la voie professionnelle), ouverte à tous les professeurs depuis février 2021, permet de mutualiser et de prendre connaissance d'exemples et de modes d'organisation pour puiser des idées et des ressources. **28 projets de l'académie y sont publiés :** objets techniques, mini-entreprises, événement, voyage, ces projets sont profondément ancrés dans des questions d'actualité comme la biodiversité, le développement durable, le recyclage.



© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ

## LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA RÉPUBLIQUE

L'opération nationale « Les chefs-d'œuvre de la République » a été lancée à la rentrée 2021. Ouverte à tous les lycées et à leurs partenaires institutionnels, elle a pour ambition d'illustrer l'excellence de l'exigence professionnelle, de valoriser une nouvelle génération de talents et de permettre aux jeunes citoyens de contribuer à l'enrichissement du patrimoine de leurs institutions.

Ainsi, les chefs-d'œuvre qui font l'objet d'un partenariat avec une institution publique (mairie, musée, théâtre, médiathèque, administration, conseil départemental ou régional, chambre consulaire...) relèvent de cette opération nationale.



La commune de Moyen (54) a commandé un monument aux morts aux élèves de Bac Pro Ouvrages du bâtiment métallerie du Lycée Jacques-Marie Boutet de Monvel à Lunéville.



## LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Le label Campus des métiers et des qualifications (CMQ) permet d'identifier, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale, scolaire et par apprentissage) ou continue. Soutenus conjointement par la région et la région académique, ils sont centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

La région académique Grand Est compte actuellement 11 Campus des métiers et des qualifications dont 7 labélisés Excellence. 8 d'entre eux sont portés par l'enseignement supérieur.

Le CMQ agro-alimentaire a obtenu le renouvellement de son label en catégorie Excellence en avril 2022.

Le CMQ énergie et maintenance a déposé en juillet 2022 un dossier de demande de label Excellence avec un périmètre élargi à la région académique et une thématique plus ciblée sur la transition énergétique avec l'appellation suivante : Campus d'Excellence Transition Energétique et Décarbonation Industrielle (CETEDI).

Un nouveau réseau porté par l'école d'ingénieur EPF de Troyes, sur la thématique du patrimoine bâti, a demandé le label CMQ d'Excellence en juillet 2022.

Le CMQ Bioéco académy Excellence est lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » volet diagnostic.

Initié par la région académique Grand Est, le #CampusTour a été l'occasion pour le Recteur de Région académique et la Rectrice Déléguée pour l'ESRI d'échanger avec les acteurs des réseaux sur les activités menées par les réseaux.

Les objectifs du #Campus Tour Grand Est sont de :

- rendre lisible les Campus des Métiers et des qualifications de la Région Grand Est
- valoriser les actions menées qui doivent être davantage connues des jeunes, des familles, des employeurs, des salariés et demandeurs d'emploi – Un CMQ s'intéresse aux parcours de formation de tous les publics et sous tous les statuts.

Ce #CampusTour sera poursuivi cette année scolaire.

## 🕒 L'INSERTION DES JEUNES : LE DISPOSITIF Avenir Pro

L'expérimentation Avenir Pro s'adresse aux élèves de terminales qui se destinent à une insertion professionnelle rapide. Menée dans 40 lycées de la région académique Grand Est, cette expérimentation pourrait être généralisée à l'ensemble du territoire national.

L'expérimentation consiste à proposer à des élèves, en terminale CAP ou Bac professionnel volontaires, un accompagnement personnalisé vers et dans l'emploi. Cet accompagnement débute au cours de la dernière année de leur cycle, et se prolonge jusqu'à la fin de la période d'essai en situation d'emploi.

Les contenus d'intervention s'articulent avec les programmes pédagogiques et les contraintes des équipes pédagogiques. Il s'agit de construire un projet professionnel, d'améliorer son savoir-être professionnel, de mieux connaître les marchés du travail, d'apprendre les techniques de recherche d'emploi, et de maîtriser les outils digitaux spécifiques.

Cet accompagnement est mis en œuvre par des équipes de conseillers Pôle emploi spécialisés dans l'accompagnement des jeunes d'une part, et des entreprises d'autre part. C'est une action phare de la convention de région académique Grand Est avec Pôle Emploi Grand Est signée le 30 novembre 2021.

La comparaison des parcours des élèves des lycées bénéficiant des interventions de Pôle emploi avec les autres élèves d'autres lycées doit permettre d'évaluer l'impact de ce type de mesure sur les jeunes. Le bilan de cette expérimentation sera établi en 2023.

Dans tous les lycées professionnels, les actions spécifiques permettant un accès facilité à l'emploi seront déployées, ainsi que les poursuites d'études après le baccalauréat professionnel, notamment en sections de technicien supérieur.

### L'apprentissage dans 12 Centres de Formations pour Apprentis (CFA) relevant de l'Éducation nationale

La Région académique comptait 10 703 apprentis au 31 décembre 2021, dont 3 791 apprentis dans l'académie de Nancy- Metz avec une hausse de 18%.

### L'apprentissage en Lycée

286 formations par apprentissage sont mises en œuvre dans la région académique Grand Est à travers des groupes mixés élèves-apprentis, représentant 927 apprentis, soit 8,7 % des apprentis de la région académique.

Dans l'académie de Nancy-Metz, 156 formations sont mises en œuvre en mixage dans 54 lycées.



© Pierre-Henri Mayer - AGEN NANCY-METZ



# 3. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS





## 3.1 Rendre l'École accessible à tous

© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ

L'école inclusive a vocation à permettre la scolarité de tous les élèves à besoins particuliers et d'accompagner les équipes de la communauté scolaire élargie (via la formation et le déploiement d'équipes d'appui sur les territoires) à ces nouvelles scolarisations.

### © LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

- Ils représentent 3,75% des élèves de l'académie (3,3 % au national) ;
- 1 élève sur 10 reconnu en situation de handicap l'est au titre des troubles autistiques ;
- 1 élève sur 3 reconnu en situation de handicap l'est au titre des troubles des fonctions cognitives ou de la déficience intellectuelle ;
- + de 15500 élèves scolarisés en milieu ordinaire + 2500 en Unité d'enseignement des Établissements médico-sociaux soit 18000 élèves à la rentrée 2022 ;
- 9500 sont notifiés pour un accompagnement humain soit 55 % des élèves en situation de handicap accompagnés humainement ;
- 83 % des notifications concernent un accompagnement mutualisé.

### Dispositifs en école ordinaire

- 217 Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) dans le 1<sup>er</sup> degré ;
- 189 Unités Localisées d'Inclusion Scolaire dans le 2<sup>nd</sup> degré (dont 3 dispositifs d'insertion professionnelle Job'ULIS) ;
- 10 Unités Enseignement Maternelle Autisme ;
- 6 Unités Enseignement Élémentaires Autisme ;
- 215 Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé dont 205 inter degrés, 4 implantés dans le 2<sup>nd</sup> degré, 6 implantés dans le 1<sup>er</sup> degré.

### Dispositifs en établissement médico-social

- 87 Unités d'enseignement ;
  - 64 classes externalisées.
- les 4 départements de l'académie bénéficient de l'appui d'une équipe mobile du secteur médico-social qui accompagne les équipes pédagogiques des premier et second degrés pour les situations complexes de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- l'académie ouvrira à la rentrée 2022 le premier dispositif ULIS qui bénéficiera d'un appui technique quotidien d'éducateurs et de professionnels du médico-social au sein d'une cité scolaire.



### Ouvertures à la rentrée 2022 :

#### 15 dispositifs Unités Localisés d'Inclusion Scolaire Collège ou Lycée :

- 3 en Meurthe-et-Moselle (collège Jacques Monot à Ludres, collège Niki de Saint Phalle à Nancy, EREA de Briey)
- 3 en Meuse (collège Poincaré à Bar-le-Duc, collège Louis Pergaud à Fresnes-en-Woëvre, Collège Robert Aubry à Ligny-en-Barrois)
- 7 en Moselle (collège la Source à Amnéville-les-Thermes, Collège Adalbert à Bouzonville, collège Paul Verlaine à Faulquemont, collège Jean Marie Pelt à Hettange-Grande, Collège Camus à Moulin-lès-Metz, Collège Lucien Pougue à Remilly, Collège Nelson Mandela à Verny)
- 2 dans les Vosges (André Malraux à Senone, Maurice Barrès à Charmes).
- 1 Unité Enseignement Élémentaire Autisme à Metz (57)
- 1 Unité Enseignement Maternelle Autisme à Verdun (55)
- 1 Unité Élémentaire Maternelle Autisme à Lunéville (54)

### Cellules d'écoute et d'appui aux familles

Les cellules téléphoniques départementales d'accueil sont reconduites. Un numéro vert unique permet de joindre soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide Handicap Ecole.

Il s'agit du **0 805 805 110**.

## LES RESSOURCES ET DISPOSITIFS POUR LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

L'académie de Nancy-Metz est en pointe dans la mise en place du **programme national TED-i** (Travailler Ensemble à Distance et en Interaction) qui repose sur le déploiement de robots de téléprésence dans les classes pour permettre aux élèves empêchés d'interagir avec leur classe depuis l'hôpital ou leur domicile. Il permet donc d'assurer la continuité des apprentissages et de la socialisation pour ces élèves.

L'académie s'appuie également sur les partenariats avec la recherche pour collaborer à l'élaboration et à la diffusion de ressources pour les élèves les plus fragiles. Ainsi, après Applinou, destiné à stimuler les apprentissages premiers dès la maternelle et remédier précocement aux inégalités sociales, Applinou+ s'adresse aux enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme et consiste en une application numérique pour exercer et acquérir les compétences en mathématiques et français et ainsi permettre de réussir son entrée au CP, une étape essentielle dans la scolarisation.

## RENFORCER LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Les AESH sont désormais pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative. Recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir un CDI à l'issue de ces six ans, ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et peuvent participer aux plans de formation proposés par les académies, ainsi qu'aux formations nationales. **L'objectif est désormais de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir travailler à temps plein.**

2672 ETP sont répartis dans l'académie de Nancy-Metz, soit une augmentation de 50 par rapport à l'année précédente.

## 3.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales

La lutte contre les inégalités territoriales, et donc sociales, est au fondement des missions de l'École, pour assurer à tous un service public d'éducation de qualité.

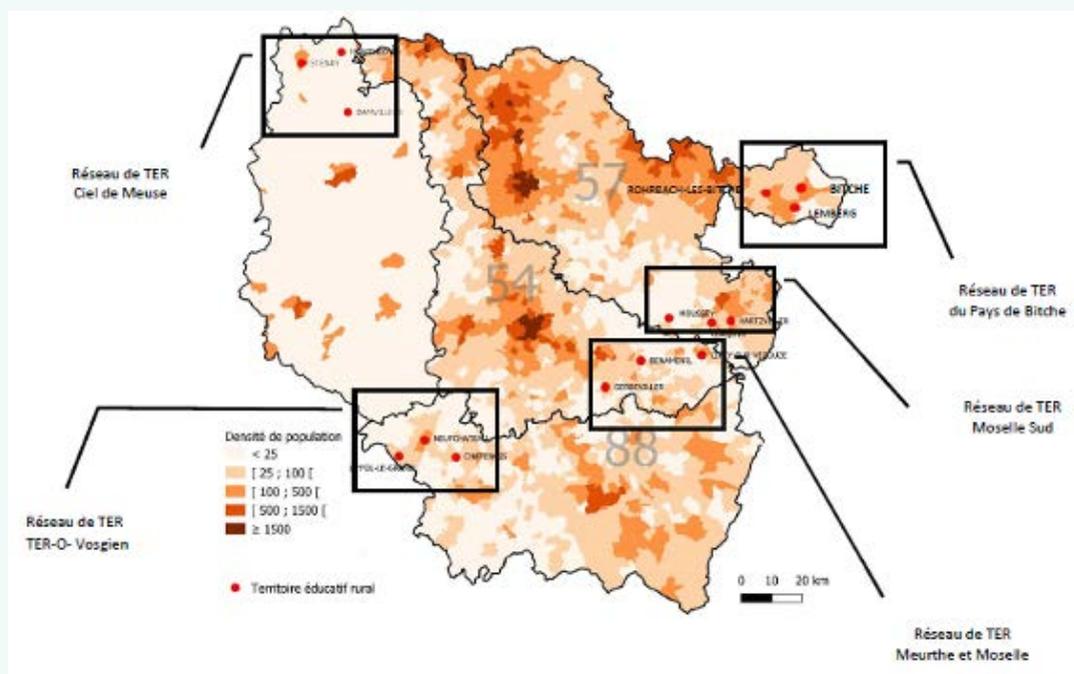
### © LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

Certains territoires ruraux et périphériques, touchés par la dispersion des habitats et des équipements publics, nécessitent une réponse globale et cohérente, avec l'ensemble des acteurs locaux.

C'est l'objectif des Territoires éducatifs ruraux, qui permettent de créer un réseau de coopérations autour de l'École, au service d'un projet éducatif ambitieux pour les élèves et leur famille, facteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Il s'agit donc d'une démarche partenariale qui associe les familles, les services de l'État, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le monde économique, au sein d'une véritable alliance éducative.

L'académie de Nancy-Metz, déjà engagée depuis 2018 dans un plan « Ruralité », s'est inscrite naturellement dans ce dispositif, avec **15 collèges** et leurs écoles de rattachement, composés de densités de populations entre 17 et 57 habitants au km<sup>2</sup>, et des établissements oscillant entre 186 et 459 élèves.



## © LES CITÉS ÉDUCATIVES

Une cité éducative mobilise tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités territoriales, parents, associations, écoles, collèges...) afin de consolider la prise en charge des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la ville de la petite enfance à leur insertion professionnelle. Son ambition est de mieux coordonner les dispositifs existants et de développer des actions innovantes.

**L'académie de Nancy-Metz compte quatre cités éducatives :**

- La cité éducative du quartier prioritaire de Metz-Borny (Moselle) : au total, avec les 1123 élèves scolarisés dans les 3 écoles maternelles et les 3 écoles élémentaires du quartier, près de 1600 élèves d'éducation prioritaire renforcée bénéficieront des effets de la mise en place de cette cité éducative.
- La cité éducative du quartier prioritaire du Plateau de Haye à Nancy/Laxou/Maxéville (Meurthe-et-Moselle) : 15 établissements scolaires dont 2 Réseaux d'Education Prioritaire renforcée (REP +) accueillent au total 2114 élèves.
- La cité éducative du quartier prioritaire de Behren-lès-Forbach (Moselle) : le réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) est composé d'un collège (qui scolarise un peu plus de 300 élèves) et de trois groupes scolaires (trois maternelles et trois élémentaires pour près de 700 élèves). Le lycée professionnel Hurlevent de Behren-lès-Forbach (qui scolarise environ 200 élèves) est également associé au projet.
- La cité éducative de Forbach, labellisée en 2022.

## © LES PETITS-DÉJEUNERS GRATUITS

Ce dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Développé en lien avec les collectivités territoriales, le dispositif des petits-déjeuners gratuits s'est poursuivi en 2021-2022 dans l'académie avec 375 893 petits-déjeuners servis concernant 10 868 élèves. Soit 47 communes concernées pour 130 écoles impliquées.

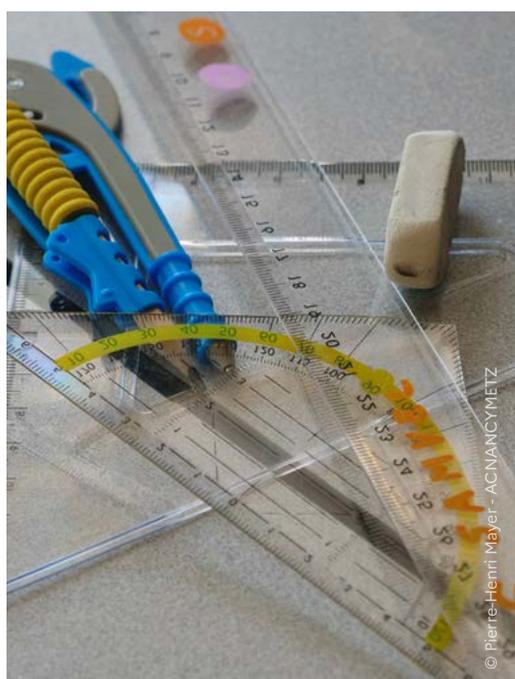
## © L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE (EDUCFI)

Dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière, la Banque de France, opérateur national de la stratégie, généralise, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, un passeport d'éducation budgétaire et financière, le « Passeport EDUCFI », auprès de collégiens.

Après avoir été expérimenté en 2020-2021 dans 5 académies dont l'académie de Nancy-Metz, le « Passeport EDUCFI », l'expérimentation a été généralisée en 2021-2022 à toutes les académies.

En 2020-2021, dix collèges ont expérimenté le passeport EDUCFI dans l'académie de Nancy-Metz : quatre collèges de Meurthe-et-Moselle ; un collège de Meuse ; trois collèges de Moselle et deux collèges des Vosges.

**En 2021-2022, 143 classes réparties dans 43 collèges et lycées professionnels se sont portées volontaires** (l'objectif fixé étant de 30 classes), faisant de l'académie de Nancy-Metz l'une des premières académies en France où le passeport EDUCFI s'est le plus déployé. En 2021-2022, ce sont **3233 élèves** de l'académie de Nancy-Metz qui ont bénéficié de cette expérimentation.



# Une stratégie numérique éducative au service de la réussite de tous les élèves

## QUATRE OBJECTIFS

- 1** Former les élèves aux compétences numériques essentielles pour en faire des citoyens autonomes et éclairés
- 2** Réduire les inégalités scolaires en variant les pratiques pédagogiques, en classe ou à la maison
- 3** Renforcer l'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en répondant aux besoins particuliers de chacun
- 4** Favoriser l'implication des parents dans l'accompagnement de leurs enfants tout au long de la scolarité

## QUATRE LEVIERS D'ACTION

### ✓ ACCOMPAGNER :

- les élèves vers les filières et les métiers du numérique ;
- les parents pour appréhender la parentalité numérique ;
- les professeurs pour intégrer le numérique dans les situations d'apprentissage.

### ✓ ÉQUIPER :

- mise en œuvre du socle matériel de base pour les écoles, collèges et lycées ;
- soutien financier aux professeurs via la prime informatique ;
- organisation d'un prêt de matériel informatique aux familles via un stock ministériel.

### ✓ OUTILLER :

- pour développer la cohérence et la simplicité d'usage des outils numériques au service des élèves et des professeurs ;
- pour favoriser la conception, le partage et l'accessibilité des ressources et parcours pédagogiques en ligne.

### ✓ ANIMER :

- le réseau des acteurs du numérique éducatif autour des grands objectifs de la stratégie, aux échelons locaux et nationaux, pour favoriser le partage et l'innovation.

## LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS : POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE

Le dispositif TNE offre aux territoires l'opportunité de **bâtir un système éducatif** capable de répondre à deux ambitions indissociables : **l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.**

### Publics ciblés :



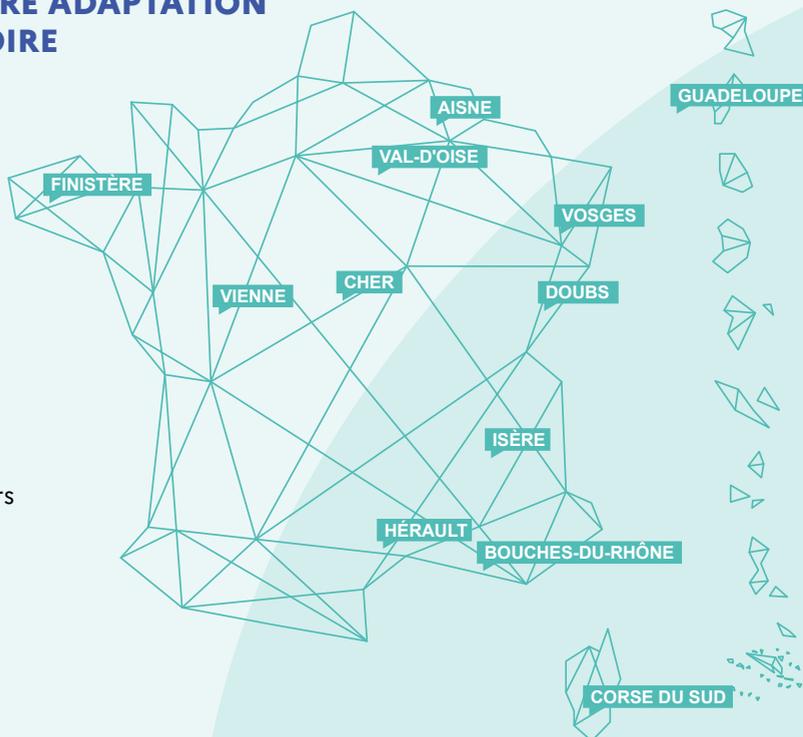
• Élèves



• Professeurs



• Parents d'élèves



## © LE TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DES VOSGES

Après la crise sanitaire, l'enjeu de la continuité pédagogique par le numérique n'a jamais paru aussi important, révélant parfois des fractures numériques et un accroissement des inégalités territoriales dans l'accès au numérique.

En septembre 2020, les Territoires Numériques Educatifs (TNE) ont d'abord été expérimentés dans les départements de l'Aisne et du Val-d'Oise.

**Le territoire des Vosges, terre contrastée entre plaines et montagnes, plurielle par son tissu socio-économique, fait partie des dix départements retenus au niveau national pour un déploiement sur trois ans.** Le projet dans sa globalité consiste à expérimenter en grandeur nature sur le département des Vosges, des actions qui répondent aux enjeux de transformation du système éducatif français, notamment par le numérique.

**60 000 élèves et 4 800 professeurs du primaire ou de secondaire répartis dans 424 établissements scolaires publics, agricoles et privés sous contrat, bénéficieront du dispositif :**

- 65 écoles maternelles
- 283 écoles élémentaires
- 47 collèges
- 28 lycées
- 1 ÉREA (établissement régional d'enseignement adapté à Épinal)

## © LE PREMIER ÉTABLISSEMENT DE SERVICE DE FRANCE

Les établissements de service ont vocation à **améliorer la lutte contre les inégalités d'accès aux droits tout en renforçant la présence de la République** au plus près des territoires, présence complémentaire aux solutions numériques dont le développement a été accéléré par la crise sanitaire.

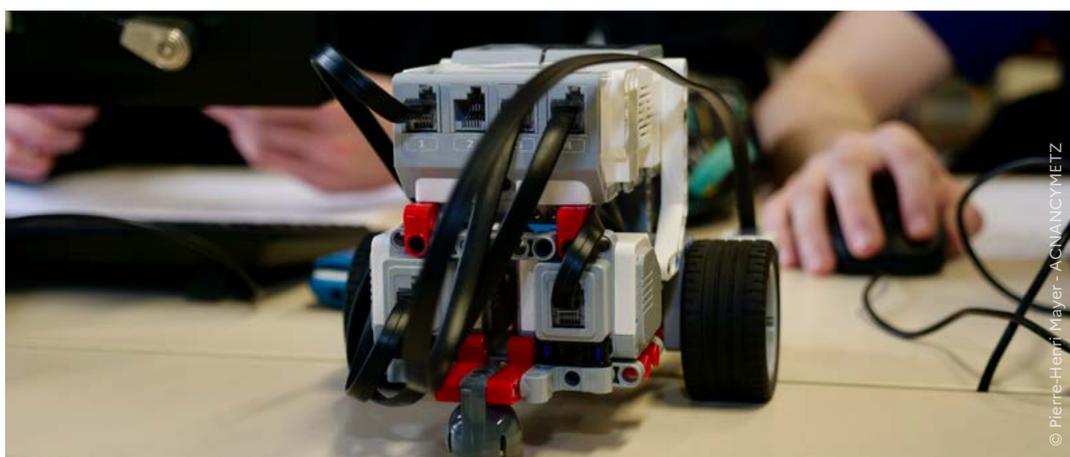
À proximité de trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le lycée polyvalent Condorcet accueille le **premier établissement de service de France, centré sur l'inclusion numérique et l'accès aux droits des usagers par les outils numériques.**

Concrètement, l'établissement permet de faciliter les démarches administratives des familles via des temps dédiés, de sensibiliser **les jeunes au bon usage d'internet**, mais aussi de mettre en œuvre des formations en vue d'une certification au numérique telle que PIX. Des ateliers de coparentalité sont également organisés avec les familles et les élèves, notamment en vue de les accompagner à l'utilisation des logiciels de vie scolaire.

Une aide à l'orientation est apportée aux jeunes qui le souhaitent, et des **programmes de sensibilisation des jeunes et des demandeurs d'emploi à l'entrepreneuriat** existent.

Une **programmation culturelle** en lien avec le projet de Micro-Folies donne accès à une grande offre culturelle.

Cet établissement de services, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Établissement de Services » bénéficie d'une subvention de 470 000 € pour un montant global de près de 960 000 € lui ayant permis d'ouvrir à la rentrée 2021.





## 3.3 Renforcer la mixité sociale à l'école

© Stéphanie Lacombe - MEN

Les efforts engagés au service d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires vont être amplifiés pour aider à lutter contre les discriminations et les déterminismes sociaux.

Les internats d'excellence constituent un levier essentiel pour aider à la réussite et à l'épanouissement des élèves.

Pour élargir leurs horizons, le dispositif Vacances apprenantes propose d'associer éducation et loisirs.

L'égalité entre les filles et les garçons se fonde sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite et de choix d'orientation favorisant la mixité, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que l'éducation à la sexualité.

### © LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INÉGALITÉS FILLES-GARÇONS

L'académie de Nancy-Metz joue un rôle majeur dans la lutte contre les discriminations. Un groupe de 19 personnes-ressources œuvre pour démultiplier les formations et les actions contre les propos racistes, sexistes, lgbtphobes et discriminations. Par ailleurs, il existe 192 référents égalité filles garçons dans les établissements scolaires.

**Un Groupe Académique spécifique de Lutte contre les LGBTphobies (GrAL), créé en 2020**, poursuit les objectifs de prévenir les LGBTphobies de l'École à l'Enseignement Supérieur, de soutenir les victimes de LGBTphobies et leurs proches et de contribuer à la formation des personnels et des élèves.

De nombreuses actions sont déclinées dans l'académie en matière de lutte contre les discriminations et les inégalités filles garçons :

- La participation à des concours sur l'Egalité ;
- La constitution d'un groupe « Egalité Filles-Garçons » spécifique au premier degré en Moselle avec l'organisation chaque année de l'événement Egalistiques (14 juin 2022 à Metz) ;
- Des formations de lutte contre toutes les discriminations adultes/élèves et contre les propos racistes, sexistes, lgbtphobes, ou encore pour animer des espaces de parole pour faciliter la coopération et diminuer la violence dans les classes ;
- La constitution d'un catalogue des associations partenaires ;
- L'accompagnement des établissements lors de situations liées à la mission.



## LES INTERNATS D'EXCELLENCE

Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir. Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

L'internat s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement

favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordre sociales, économiques ou familiales.

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celles qui les intéressent même si elles sont situées loin de leur domicile.



Carte nationale des internats d'excellence, disponible sur la page du site académique à cette adresse : [www.ac-nancy-metz.fr/les-internats-d-excellence-122258](http://www.ac-nancy-metz.fr/les-internats-d-excellence-122258)

ACADÉMIE DE NANCY-METZ  
Liberté  
Égalité  
Progrès



GrandEst  
Espace Grand Est

## LES NUITS DES INTERNATS

Pour la première fois du 16 au 20 mai 2022, l'événement des Nuits des internats a permis d'ouvrir les portes des internats aux futurs élèves au moment de leurs choix d'orientation.

Plusieurs animations ont été proposées par les internats d'excellence de l'académie, pour faire découvrir leurs spécificités et les bénéfices multiples de ce type de scolarité pour les élèves.

Soutien scolaire, ateliers artistiques, bricolage, démonstrations sportives, concerts de musique, aménagements spécifiques... les visiteurs ont pu découvrir la vaste palette d'activités envisageables en internat, au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves.



## © LES VACANCES APPRENANTES

Initiée en 2020, l'opération Vacances apprenantes a été reconduite en 2021 et en 2022. L'objectif des Vacances apprenantes est d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement des enfants à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professeurs et des acteurs de l'éducation populaire. Cette opération regroupe plusieurs dispositifs, afin de s'adapter aux besoins de toutes les familles :

**Les « Écoles ouvertes »** qui permettent aux élèves du CP à la terminale de réviser leurs connaissances tout en profitant d'activités variées en partenariat avec des associations, établissements culturels et sportifs. Dans ce cadre, ils ont pu partir en excursion avec leur classe pendant plusieurs jours (« École ouverte buissonnière ») et réaliser des parcours à vélo à la découverte de leur patrimoine de proximité (« Mon patrimoine à vélo »). Une attention particulière a été portée aux élèves des lycées professionnels afin qu'ils puissent avoir accès à leurs ateliers pendant l'été (« Été du Pro ») ;

**Les « stages de réussite »**, qui sont proposés aux élèves les plus en difficulté

pour consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou combler des lacunes en travaillant en petit effectif ;

**Les « Colos apprenantes »** où les collectivités territoriales volontaires pourront proposer aux enfants un départ en « Colonie de vacances apprenante » labellisée par l'État. Ces colonies offriront des activités ludiques et pédagogiques qui permettront aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine. Ces colonies seront également ouvertes à toutes les familles qui souhaitent y inscrire leurs enfants sur une plateforme en ligne dédiée. Pour le printemps et l'été 2022, près de 5200 enfants et adolescents sont partis dans la région académique.

### L'édition 2022 des Vacances apprenantes dans l'académie de Nancy-Metz

En 2022, grâce à la mobilisation des personnels, ce sont 465 établissements du premier et du second degrés qui ont proposé une remise à niveau scolaire et des activités éducatives, artistiques, culturelles, sportives ou de loisir, pendant les vacances d'été du 8 juillet 2022 au 26 août 2022.

Près de 10 000 élèves étaient concernés cette année.





## 3.4 Donner un nouvel élan à l'orientation

© Stéphanie Lacombe - MENJ

Parce que l'insertion professionnelle et la poursuite d'études se jouent bien en amont, l'académie guide et accompagne les élèves pour leur donner toutes les informations qui les aideront à forger leur propre parcours.

### © LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Lancé à l'été 2020 dans le cadre de France Relance, le **plan #1 jeune, 1 solution** propose des solutions pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et mobiliser les entreprises. Des actions de prévention, d'intervention et de remédiation pour limiter les sorties sans diplôme et sans qualification.

Afin qu'aucun jeune ne se retrouve sans solution au moment de la rentrée scolaire, l'académie a installé des « **Sessions d'accueil scolaire et de tremplin (SAS tremplin)** ». L'objectif de ces sessions

a été de travailler à une rescolarisation rapide des jeunes sans solution dans les lycées professionnels (LP) ou les centres de formation d'apprentis (CFA) en leur apportant une aide concrète à l'élaboration de leur projet de formation et une meilleure connaissance de l'offre de formation grâce aux visites de LP, de CFA ou de stages de découverte en entreprise. Expérimentés dans les bassins de Nancy, Lunéville, Bar-le-Duc, Verdun, Metz, Thionville, Freyming-Merlebach, Saint-Dié-des-Vosges et Epinal. Ils sont généralisés depuis 2021 dans tous les territoires de l'académie et bénéficient à tous les jeunes.

**De nombreuses autres actions ont été menées, pour limiter le décrochage et favoriser la persévérance scolaire :** repérage et accompagnement des élèves dans tous les établissements, actions de prévention du décrochage scolaire, organisation d'une période spécifique d'accueil et d'intégration, vacances apprenantes en lycée professionnel, adaptation des parcours scolaires, actions de préparation à l'examen, suivi des jeunes engagés en apprentissage, consolidation de l'orientation et changement d'affectation sur les places vacantes dans les établissements, mobilisation des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) pour une prise en charge à moyen terme des élèves décrocheurs, etc.

Enfin, l'académie de Nancy-Metz entend renforcer les liens avec ses partenaires extérieurs tels que les missions locales, le réseau de l'école de la 2e chance, les associations complémentaires de l'éducation nationale, etc. afin de créer les conditions d'un continuum d'accompagnement pour les élèves quittant l'école ou pour les jeunes souhaitant revenir en formation.



© Pierre-Henri



## L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16/18 ANS

En février 2022, on comptait 12 337 jeunes accompagnés via l'obligation de formation, pour un taux régional de 5% de décrocheurs, soit la moyenne nationale. Le partenariat s'intensifie donc entre la région académique, la préfecture de région et le Conseil régional, pour affiner le repérage des jeunes et délivrer une meilleure information des familles sur ce dispositif, notamment concernant le service civique, ou via l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

## © LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

L'année scolaire 2021-2022 a été marquée par la consolidation des Cordées en y intégrant des parcours d'excellence.

Dans l'académie, **10324 élèves se sont engagés cette année autour de 21 cordées de la réussite soit une progression de 46% du nombre de bénéficiaires** malgré un contexte sanitaire restant contraignant.

Quatre projets de création de cordées ont été déposés pour l'année 2022-2023, preuve de l'attrait pour les établissements du supérieur et du secondaire à engager ces formes de collaboration.

Des établissements ruraux se sont inscrits dans la démarche, notamment dans le

cadre de la cordée Parcours d'excellence rural constitué de 28 établissements animé par le lycée Pierre et Marie Curie de Neufchâteau (Vosges), mais pas exclusivement, les établissements ruraux s'inscrivant également dans d'autres cordées. La meilleure identification des élèves issus de la ruralité permet un meilleur accompagnement tout au long de leur parcours scolaire.

La professionnalisation des référents cordées dans les établissements scolaires est une priorité et 153 d'entre eux ont bénéficié de la formation de niveau 1 en 2021-2022 et poursuivront en approfondissement en 2022-2023. Par ailleurs, l'académie portera son effort sur l'accompagnement des étudiants tuteurs, gage d'actions de qualité au bénéfice de nos élèves.



## LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE

Portées par la préfecture de région et la région académique, les cordées sont de plus en plus nombreuses dans la région Grand Est, passant de 36 cordées en 2020-2021 à 62 en 2021-2022. De nouveaux partenariats se mettent ainsi en place chaque année, avec dans les projets à venir, des actions pour les parents d'élèves, une mise en valeur de la voie technologique et un lien plus étroit avec les associations.

## © PARCOURSUP

Deux nouveautés ont été mises en œuvre pour l'édition 2022 de Parcoursup : la centralisation de l'information sur les formations en apprentissage, et son accès facilité pour les candidats au service de

leur projet en alternance ; l'archivage et l'ordonnement des vœux pour prendre en compte les préférences des candidats pour l'accès aux places se libérant durant l'été.

### ÉVOLUTION DE PARCOURSUP DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

**En 2018** : 460 formations (dont 94 en apprentissage) pour une capacité totale de 24 401 places (dont 2 026 en apprentissage) en 2018.

**En 2022** : 759 formations (dont 325 en apprentissage) pour une capacité totale de 29 855 places (dont 6 187 en apprentissage).

Une politique volontariste de fixation des taux (boursiers et non-résidents) a été menée pour permettre d'encourager la mobilité sociale et géographique de tous les candidats qui souhaitent accéder à l'enseignement supérieur. Les bacheliers professionnels et bacheliers technologiques sont prioritaires pour l'accès aux Sections de techniciens supérieurs (STS) et aux Instituts universitaires de technologies (IUT), pour lesquelles ils sont le mieux préparés et qui favorisent ainsi leur réussite dans les études supérieures.

Au total dans l'académie de Nancy-Metz, en 2022, 27 154 jeunes ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup à la date limite du 8 avril (dont 19 054 élèves de terminale et 6033 candidats en réorientation).

Cette année plus de 1 100 places supplémentaires en apprentissage ont été proposées sur Parcoursup suite à l'entrée de nouvelles formations.

## © CAP VERS L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, AVEC LE PROJET AILES

Le projet d'Accompagnement à l'intégration des lycéens à l'enseignement supérieur (AILES) soutient de nombreuses actions de liaison entre secondaire et supérieur pour non seulement faciliter l'accès mais surtout la réussite dans les études universitaires. Lauréat au niveau national dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA), il est porté conjointement par les académies de Nancy-Metz et de Reims, l'université de Lorraine et les Universités de Champagne-Ardenne.

Ces actions sont diversifiées et bénéficient à plusieurs types de publics, à titre d'exemples :

- Des actions auprès des parents : cette année, plusieurs Centres d'information et d'orientation (CIO) ont élaboré des actions afin d'offrir aux parents d'élèves la possibilité d'un meilleur accompagnement de leurs enfants vers

l'enseignement supérieur.

**33 RDV de l'orientation** ont eu lieu dans l'académie et ont rassemblé près de **1000 bénéficiaires** : 636 parents accompagnés de 319 lycéens et étudiants.

- Des actions de connaissance des filières méconnues de l'enseignement supérieur à destination des enseignants et des psychologues de l'éducation nationale.
- Des actions de liaison entre les élèves et les équipes enseignantes de Sciences et Technologies du Management et de la Gestion et les IUT qui seront amplifiées en 2022-2023 en s'ouvrant à la liaison entre Sciences et Technologies Industrielles et IUT.
- Des actions d'accompagnement de l'innovation : 4 territoires sont engagés dans le cadre du « living lab » en partenariat avec le laboratoire ERPI de l'Université de Lorraine et visant à co-concevoir et innover ensemble, pour et avec les différents acteurs de toutes catégories (enseignants, personnels de direction, d'orientation, élèves, parents, etc.).

## RENFORCER LE PARTENARIAT ÉCOLE-ENTREPRISE

La relation école-entreprise est essentielle à la réussite des élèves. Elle est largement mise en œuvre dans la région académique Grand Est afin notamment de :

- faire connaître les métiers et le monde professionnel,
- encourager l'esprit d'entreprendre,
- faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Cette relation école-entreprise prend diverses formes et se met en place grâce aux partenariats.

A titre d'exemple, **le partenariat entre la Région académique Grand Est et le Groupe EDF** (EDF, Dalkia, Electricité de Strasbourg, EDF Renouvelables).

Ce partenariat s'inscrit en déclinaison d'une convention nationale établie entre le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et EDF. En région académique Grand Est, les relations entre les trois rectorats et le groupe EDF sont le fruit d'un partenariat historique depuis 2002. Il a été renouvelé en juillet 2021 pour 3 ans et vise à faciliter l'employabilité

des jeunes dans les métiers de la transition énergétique.

Le Groupe EDF et la Région académique Grand Est préparent les jeunes aux enjeux de la transition énergétique pour un monde bas carbone à travers des priorités :

- Mieux faire connaître le secteur de l'énergie et les enjeux de la transition énergétique en organisant notamment des interventions de professionnels au sein des établissements scolaires et des visites de sites permettent aux élèves et professeurs de mieux comprendre les enjeux du climat et du mix énergétique.
- Poursuivre et renforcer le travail d'ouverture et d'acculturation des jeunes aux filières scientifiques et techniques.
- Renforcer leur collaboration afin d'adapter le contenu des formations et des certifications aux besoins des professionnels.
- Favoriser la diversité et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés au sein des entreprises du Groupe EDF.
- Renforcer les liens entre les entreprises et les établissements scolaires en particulier pour les formations liées à la transition énergétique.



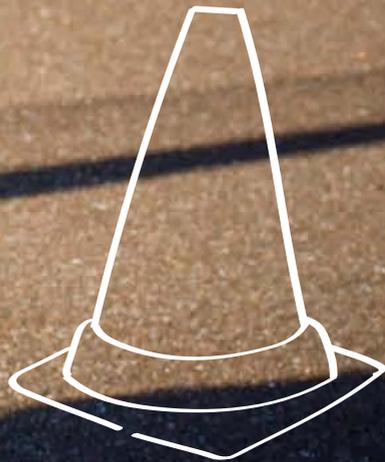
## VALORISER LA VOIE TECHNOLOGIQUE DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE

La valorisation de la voie technologique constitue un des axes majeurs au sein de l'accompagnement à l'orientation, particulièrement en lien avec les filières industrielles et les IUT. L'évolution des Diplômes universitaires de Technologie (DUT) en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) a permis de donner une priorité d'accès aux bacheliers technologiques.

Chaque année, l'opération « **1 jour en IUT** » organisée par la région académique et l'Université de Lorraine, permet à des classes de la voie technologique de découvrir les formations en IUT près de chez eux, par exemple les métiers du multimédia et de l'internet, ou encore le Génie électrique et l'informatique industrielle.



# 4. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR





## 4.1 Veiller à la santé des élèves

© Julie Bourges - MENJ

Les habitudes de vie prises durant l'enfance et l'adolescence, l'environnement et le climat scolaire ont un rôle clé à long terme sur l'état de santé. Et celui des élèves a un impact sensible sur leur réussite scolaire. Dans ce cadre, l'éducation nationale déploie la démarche École promotrice de santé.

Si la prise en compte des besoins particuliers, le développement de l'activité physique et la lutte contre l'obésité restent des priorités, le bien-être et la santé mentale, y compris le développement des compétences psychosociales, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité sont des préoccupations croissantes.

### 🕒 UN SUIVI RENFORCÉ DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

#### Un suivi sanitaire tout au long de la scolarité

Les personnels de santé de l'éducation nationale contribuent au suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité : suivi de la visite médicale à 3-4 ans effectuée par la PMI, visites médicales et de dépistage obligatoires des 6<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années, etc. Le cadre du suivi a été revu à la rentrée de septembre 2021 pour intégrer le **dépistage systématique des violences sexuelles intrafamiliales**. Chaque élève peut, à sa demande ou à celle de l'équipe éducative, bénéficier d'une consultation à tout moment pour répondre à ses besoins particuliers pour raison de santé. Les élèves pourront bénéficier, de la part des médecins de l'éducation nationale, de **prescriptions préventives** remboursées par les caisses primaires d'assurance maladie dès la rentrée scolaire, par exemple pour un bilan et un suivi orthophonique. Enfin, la fréquentation d'une école par les enfants nés à partir de 2018 est subordonnée à la mise à jour des **onze vaccins obligatoires**.

#### Un appui à la lutte contre le surpoids et l'obésité

L'éducation à l'alimentation et au goût est l'une des plus investies par l'École dans le champ de la promotion de la santé. Elle aborde le fait alimentaire dans toutes ses dimensions – nutritionnelle, sensorielle, environnementale et culturelle. En favorisant l'acquisition **d'habitudes de vie et de pratiques de consommation alimentaire saines**, elle contribue à la lutte contre le surpoids et l'obésité, deux des principales causes d'apparition de maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.). Les élèves qui en ont besoin pourront, dès fin 2022, bénéficier de la **prise en charge des soins appropriés prescrits** par les médecins de l'éducation nationale, en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie.

## © LA PROMOTION DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ MENTALE

### Créer un environnement favorable et à l'écoute

La **santé mentale** et la **promotion du bien-être** sont une composante essentielle de la santé et de la réussite des élèves. Elles constituent à ce titre un axe majeur de la démarche EPSa. Les enjeux pour l'institution scolaire sont de proposer un cadre de vie favorisant la construction individuelle et collective, et de lutter contre la stigmatisation et toute autre forme de discrimination ou de violence. La santé mentale sera ainsi **au cœur de la formation des cadres académiques** investis sur les sujets de santé en 2022-2023.

### Prendre en charge et orienter les élèves en situation de détresse

La surveillance épidémiologique et les principales études nationales ont mis en évidence une dégradation de la santé mentale de la population française et des plus jeunes, en particulier depuis le début de la crise sanitaire. En dépit d'un retour progressif à la situation précédant la crise, l'institution scolaire reste mobilisée et s'appuie sur des **outils d'aide au repérage des symptômes de stress ou de détresse psychologique** chez les élèves.



### Une mobilisation continue des professionnels de santé pendant la crise

Les infirmiers et médecins de l'éducation nationale ont été particulièrement mobilisés depuis 2020 pour **accompagner la gestion de la crise et les mesures sanitaires**. Ils sont également intervenus pour expliquer et aider les élèves à comprendre les enjeux de la vaccination.

### Une expérimentation sur l'éducation au système de santé

Favoriser l'appropriation du fonctionnement du système de santé et lutter contre le non-recours des jeunes adultes aux soins constitue un enjeu de santé publique. Un **module d'éducation au système de santé** a été expérimenté auprès de lycéens, avec la Caisse nationale d'assurance maladie et l'École nationale supérieure de Sécurité sociale, pour rendre les jeunes plus autonomes dans leurs démarches.



### Travailler sur les vulnérabilités : addictions, écrans, sommeil

La prévention des conduites addictives, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité constituent des facteurs déterminants du bon développement, de la santé et du bien-être des enfants et des adolescents. L'éducation nationale mène des actions dans ces trois champs. Ainsi, en 20 ans, des **actions de prévention à destination des jeunes fumeurs** ont contribué à diviser de moitié la consommation quotidienne de tabac des moins de 16 ans. Afin de lutter contre la surexposition des jeunes aux écrans, l'éducation nationale s'appuie sur le développement des compétences numériques des élèves et sur des **actions de sensibilisation à un usage raisonné des écrans**. Elle promeut également **l'importance du sommeil** : aujourd'hui, 30 % des enfants et 70 % des adolescents manqueraient de sommeil, ce qui nuirait à leur bien-être et à leur réussite scolaire.

Dans l'académie de Nancy-Metz, un dispositif de formation « premiers secours en santé mentale » est ouvert aux personnels. Par ailleurs une formation spécifique pour les personnels sociaux et de santé sera mise en place en lien avec l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2022-2023.



## 4.2 Lutter contre le harcèlement à l'école

© Stéphanie Lacombe - MENJ

Pour lutter contre le harcèlement, les services académiques et départementaux sont mobilisés autour des professeurs, directeurs d'école, conseillers principaux d'éducation, personnels de direction et sont des relais pour les familles. Des référents académiques et départementaux prennent en charge le suivi des situations individuelles : les numéros verts Stop Harcèlement 3020 et 3018 pour le cyberharcèlement sont des moyens pour signaler les situations.

### Ambassadeurs Non Au Harcèlement

La lutte contre le harcèlement est une priorité nationale. L'académie de Nancy-Metz met en place depuis plusieurs années le dispositif « lycéens ambassadeurs contre le harcèlement ». En 2021-2022, ce sont près de 300 lycéens de l'académie qui ont été formés.

Dans le cadre du déploiement académique du programme pHARe, l'objectif est désormais d'atteindre 100% des collèges disposant de 10 ambassadeurs collégiens formés par les équipes ressources. L'académie prévoit l'intervention des lycéens déjà formés dans les collèges de secteur pour sensibiliser les plus jeunes à ce phénomène. A l'issue de leur formation, lycéens et collégiens s'engageront dans une démarche de projet collectif.

Les collégiens formés sensibiliseront les élèves du premier degré de secteur au phénomène de harcèlement et au rôle de l'ambassadeur.

### Prix Non au harcèlement à l'école

L'engagement des élèves de l'académie de Nancy-Metz dans la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire se poursuit avec la **participation au concours Non au harcèlement (NAH)**.

Ce concours est un des axes stratégiques de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre pairs, lancée par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse depuis les assises de 2011. Depuis cette rentrée, il constitue une des conditions d'éligibilité au label pHARe.

Ce prix offre des temps de réflexion et de travail pour débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement, afin de mieux en cerner les causes et les enjeux, et ainsi, prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences. Cette action collective, qui passe par une sensibilisation de la communauté éducative, une plus grande implication des témoins et une responsabilisation des auteurs, crée les conditions d'un cadre apaisé, sécurisé et respectueux des élèves, des personnels et des usagers de l'École. Cette dynamique de prévention, pensée et décrite dans les plans de prévention des violences de l'école et de l'établissement, doit s'inscrire dans une démarche plus globale d'amélioration du climat scolaire.

### Les lauréats 2022 par catégorie :

- **Lauréat Ecole - affiche** : Ecole Jules Verne - 57700 HAYANGE
- **Lauréat Ecole - vidéo** : Ecole Jules Verne 57700 HAYANGE
- **Lauréat Collège - affiche** : Collège Jacques Gruber 54170 COLOMBEY LES BELLES
- **Lauréat Collège - vidéo** : Collège Louis Pasteur - 57380 FAULQUEMONT
- **Lauréat Lycée - vidéo** : Lycée Professionnel Hurlevent 57460 BEHREN LES FORBACH
- **Lauréat Cyber - vidéo** : Collège Louis Aragon - 54800 JARNY
- **Coup de cœur académique - vidéo** : Collège Paul Langevin 57300 HAGONDANGE

# Créer une communauté protectrice avec

## pHARe

### ⊙ QU'EST-CE QUE pHARe ?

Le premier programme français de prévention du harcèlement entre élèves.

### ⊙ POUR QUI ?

Pour tous les élèves du CP à la 3<sup>e</sup>.

### ⊙ EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

### ⊙ OÙ ET QUAND ?

Dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics à la rentrée 2022.

### ⊙ COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves.
- Associer parents et partenaires.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Mettre à disposition des professionnels une plateforme numérique dédiée.
- Suivre l'impact de ces actions.



### À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE pHARe ?

#### Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés.
- Formaliser un protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs dans chaque collège.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer aux temps forts : prix Non au harcèlement (NAH), journée NAH, Safer Internet Day.
- Organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.

# Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

26 novembre

2013

Circulaire relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.

7 octobre

2016

Promulgation de la loi instaurant la notion du cyberharcèlement et le délit de « vengeance pornographique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé).  
**Peines prévues : 2 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.**

3 août

2018

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève, excepté pour des usages pédagogiques ou dans des lieux où le règlement intérieur l'autorise expressément.

2023

Législation sur les services numériques (DSA) pour fixer un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et à lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux (attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons, etc.).



## CRÉATION D'UNE CELLULE CYBER au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

### 5 MISSIONS

- Répondre aux questions liées au cyberharcèlement et aux cyberviolences.
- Développer des liens avec les géants du Web et les autres partenaires.
- Mener une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter et prévenir tout mouvement entraînant du harcèlement.
- Accompagner les académies sur la problématique du cyberharcèlement en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise et de lutte contre le cyberharcèlement (vademecum, formations, etc.).
- Communiquer toutes les informations utiles aux référents académiques harcèlement.

## 3018

Un numéro national gratuit pour les victimes de violences numériques

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (appel gratuit).

Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

**Le 3018 est opéré par l'association e-Enfance.**



## © LA SENSIBILISATION AUX BONS USAGES DU NUMÉRIQUE : #AUCALMESURLEWEB

Dans un contexte où le numérique rythme notre quotidien, l'Éducation nationale accompagne les usages de l'internet des élèves de manière raisonnée tout en leur apprenant à préserver leur vie privée. L'objectif d'une éducation au numérique responsable est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication mais également de former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain. C'est la raison d'être du dispositif académique #aucalmesurleweb de l'académie de Nancy-Metz.

En particulier, **Molo-molo sur le web** est un kit d'animation qui a été réalisé afin d'encourager les comportements

responsables en ligne en invitant les élèves de cycle 3 à échanger, partager, s'interroger sur leur manière d'utiliser les outils numériques, le temps passé sur les écrans ou encore à déchiffrer la masse d'informations reçue chaque jour. L'objectif est de les amener à adapter leur vision du monde, leur comportement pour qu'ils comprennent l'importance du vivre ensemble pour un avenir commun et serein, dans la classe, hors de la classe, dans leur quotidien et en tant que futurs citoyens.

### Les différents thèmes abordés dans ce kit d'animation :

L'ensemble des classes de sixième des Vosges (près de 5 000 élèves) bénéficieront à partir de la rentrée d'une animation sur ce thème dans le cadre du Territoire Numérique Educatif des Vosges, en partenariat avec le conseil départemental en lien avec son plan Ambition Jeunesse.



© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ



© Stéphanie Lacombe - MENJ

## 4.3 Encourager l'activité physique

La pratique du sport en milieu scolaire contribue à faire grandir et s'épanouir les élèves. Elle favorise leur bonne santé, leur bien-être et leur réussite, et nourrit leur engagement citoyen par les valeurs qu'elle porte.

En 2022-2023, des dispositifs ambitieux permettront de renforcer la pratique sportive à l'école et au collège.

### © 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE DANS TOUTES LES ÉCOLES

Plus d'activités dès l'école primaire : c'est l'objectif que le ministère, l'Agence nationale du Sport, le comité d'organisation Paris 2024 et le mouvement sportif se sont donnés dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024 avec la distribution de kits sportifs et pédagogiques aux écoles engagées dans le dispositif « **30 minutes d'activité physique quotidienne** » lancée en février 2021, en complément des cours d'EPS.

Ce soutien constitue une réponse à l'enjeu de lutte contre la **sédentarité des enfants**, vise à rendre la Génération 2024 plus active et en meilleure santé et à repenser les rythmes scolaires de l'enfant par un **meilleur équilibre entre les temps d'apprentissages cognitifs et les temps d'activité physique** (meilleure disponibilité pour les différents apprentissages).

Le déploiement du dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » dans les écoles s'articule autour de partenariats avec les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) pour déployer les classes olympiques (du matériel sportif et la mise à disposition d'intervenants extérieurs).

#### Expérimentation de deux heures de sport en plus chaque semaine au collège

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires adaptée et des relations renforcées avec les clubs sportifs.

En 2022-2023, cette ambition donne lieu à **une expérimentation qui s'amorcera au retour des vacances d'octobre sur l'ensemble du territoire**, à raison d'un département par académie sur la base du volontariat. La mise en place de l'expérimentation se veut souple, adaptée à l'environnement de l'établissement et en lien avec le projet d'établissement au sein duquel le projet d'éducation physique et sportive est essentiel

## 🕒 LA PRATIQUE SPORTIVE DANS L'ACADÉMIE

Le programme de **l'enseignement optionnel de l'EPS en lycée général et technologique**, mis en cohérence avec celui de l'enseignement de spécialité à la rentrée 2021, concernera 28 établissements à la rentrée 2022.

Les dispositifs articulés autour des rythmes scolaires : « **Cours le matin et sport et EPS l'après-midi** » et « **les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école** » : 1 établissement expérimente le dispositif cours le matin, sport et EPS l'après-midi. Les écoles de l'académie investissent massivement le dispositif 30 minutes d'activité physique à l'école, 34 % d'entre elles l'ont mis en œuvre en 2021-2022 (2<sup>e</sup> académie nationale en termes de pourcentage de pénétration).

Le taux de pénétration des licenciés UNSS parmi la population scolaire du second degré est de 27.5 % en moyenne (entre 32 595 et 50 819 licenciés UNSS), contre 22.6 % au niveau national. L'académie est régulièrement dans les 4 meilleures au niveau national.

Le taux de participation féminine est de 42 % en moyenne (41.5 % au niveau national) sur les 5 dernières années (entre 19 807 et 21 047 licenciées UNSS). La première ligue féminine sportive a été créée dans l'académie.

En moyenne, chaque année, l'académie compte 6 500 jeunes officiels, majoritairement des juges-arbitres. De nouveaux rôles sportifs sont apparus (470 jeunes coaches) mais certains rôles restent à développer (12 jeunes dirigeants, 60 jeunes reporters, 10 vice-présidents élèves).

Concernant les championnats de France, l'académie décroche chaque année entre 12 et 15 titres et se hisse sur 15 à 20 podiums.

**Le label génération 2024** pour la promotion éducative et pédagogique des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 concerne 193 établissements labellisés dont 116 écoles, 52 collèges, 17 lycées et 3 cités scolaires (+78 établissements par rapport à 2021) et 76 jeunes bénévoles 2024 (déclinaison académique des classes A. MILLIAT, P. De COUBERTIN).

## Les dispositifs du sport de haut niveau dans le premier et le second degrés

L'aménagement des conditions de scolarité des élèves sportifs de haut niveau s'inscrit dans le cadre d'une convention cadre à l'échelle de la région Grand Est depuis 2018 : **400 élèves sportifs de haut niveau (SHN)** au total dont 300 élèves SHN inscrits dans les pôles du CREPS et dans les 6 collèges et lycées conventionnés avec un pôle ou un centre de formation club professionnel et 100 élèves SHN hors structures Parcours de Performance Fédérale. L'accompagnement de la scolarité des SHN par une hybridation des apprentissages a fait l'objet d'un projet Cardie en 2021-2022 primé à la journée académique de l'innovation pédagogique et présenté au niveau national.

Le statut de SHN est pris en compte dans le calcul de la note aux examens de l'enseignement commun. L'élève a automatiquement une de ses trois épreuves de l'examen EPS du contrôle continu notée à 20/20.

Les sections d'excellence sportive (SES) ont été créées à la rentrée 2021. À la rentrée 2022, il y aura 17 SES dont 3 écoles, 4 collèges et 10 lycées.

L'académie comprend enfin 310 sections sportives scolaires (SSS), avec 130 de plus en 6 ans, soit 1 collège sur 3 et 1 établissement sur 4 qui disposent d'une ou plusieurs SSS. 5500 élèves inscrits dont 67 % de garçons et 33 % de filles.



© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ

## 🕒 LE PASS'SPORT

La situation sanitaire a lourdement impacté le sport avec une baisse générale de l'activité physique et sportive des Français. Dans ce contexte, le Gouvernement a voulu une mesure favorisant la prise de licence dans un club à la rentrée 2021, soutenue par un effort financier massif et inédit de 100 M€.

Cette initiative vient ainsi renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif, en contribuant à mieux faire connaître l'offre sportive dans nos territoires. Le Pass'Sport est une initiative inédite qui permet de bénéficier d'une aide de l'État de 50 euros pour s'inscrire dans une association sportive à la rentrée scolaire 2022. En plus des jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, des jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), des jeunes de

16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), **le dispositif est étendu cette année aux étudiants boursiers sur critères sociaux jusqu'à 28 ans.**

Les sportifs Laure Bouleau et Tony Parker sont les ambassadeurs de cette nouvelle aide gouvernementale qui constitue non seulement une mesure de relance pour le secteur sportif associatif mais aussi une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés de notre pays l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Pour la saison 2021/2022, le Pass'Sport a bénéficié à plus de **75 000 jeunes** (dont 29 000 filles et plus de 10 000 jeunes issus des QPV) dans 4 600 clubs pour un budget de 3 800 000 €. L'objectif pour cette année est d'aller largement au-delà des 100 000 bénéficiaires.



### « Le vélo dans tous ses états »

Dans le cadre d'un projet primé à la Journée Académique de l'innovation pédagogique, le collège Jacques Callot de Vandœuvre-lès-Nancy (54), propose de délivrer un permis vélo aux élèves. 4 axes seront déployés dans les cours d'EPS : maintenance, sécurité routière, maniabilité et endurance avec une progressivité de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Cette action sert de base à un travail interdisciplinaires et inter-dégrés (liaison CM2-6<sup>e</sup>).



## LES DISPOSITIFS « SAVOIR NAGER », « AISANCE AQUATIQUE » ET « SAVOIR ROULER À VÉLO »

### « Savoir nager » et « aisance aquatique »

Le dispositif « J'apprends à nager » soutient les stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les zones carencées (quartiers prioritaires de la vie et zone de reconquête Républicaine) et pour les enfants handicapés âgés de 6 à 18 ans. Il est complété par le dispositif « Aisance aquatique » qui consiste en la mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager et jusqu'à 18 ans pour les enfants handicapés ainsi que l'organisation de formations à l'enseignement de l'aisance aquatique.

Les sessions d'apprentissage peuvent se dérouler pendant les vacances scolaires, pendant les week-ends, ou lors des temps périscolaires. Pour l'Aisance aquatique les sessions peuvent se dérouler sur le temps scolaire dans le cadre de classes bleues. À l'issue de leur stage, les enfants devront réussir le test du Sauv'Nage ou un test d'aisance aquatique. Initialement en piscines, ces deux programmes sont étendus depuis 2020, à des lieux de pratiques différents comme les lacs ou les piscines privées de camping ou d'hôtel.

Les nouveaux décret et arrêté interministériels du 28 février 2022 permettent de faire le lien entre les différents dispositifs scolaires et extra-scolaire afin de délivrer de diplômes uniques (le Pass-nautique et l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité) reconnus dans les différentes instances.

### Les dispositifs en chiffres

En 2022, pour le Grand Est, le nombre prévisionnel d'enfants concernés par ces politiques publiques est estimé à environ 8 000, pour un budget de l'État de 264 000 € (contre 342 000 € en 2021).

### « Savoir rouler à vélo »

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » (SRAV) est destiné aux enfants du primaire et vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire pour une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Il constitue un des éléments structurants du plan « vélo et mobilités actives » centré sur le triplement de l'utilisation du vélo à l'horizon 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français.

L'objectif est d'atteindre 25% des élèves inscrits au CM2 fin 2022.

Pour la région académique Grand Est, l'objectif pour 2022 est d'atteindre 15 500. Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, près de 11 000 enfants du Grand Est ont obtenu leur attestation de réussite « Savoir rouler à vélo ».



## 4.4 L'Éducation artistique et culturelle

© Pierre-Henri Mayer - ACNANCY-METZ

L'éducation artistique et culturelle (EAC) associe la fréquentation des œuvres et des lieux de culture et de mémoire, la rencontre avec les acteurs des arts, de la culture et des sciences, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

Elle contribue à l'émancipation de chaque élève et l'ouvre sur l'universel par le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. Elle améliore la cohésion de groupe et favorise la réussite scolaire.

Un soutien inédit est apporté à l'éducation artistique et culturelle avec, pour la première année scolaire pleine :

- l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au lycée ;
- la part collective du pass Culture, qui profitera à tous les élèves de la 4<sup>e</sup> à la terminale pour des sorties culturelles en commun.

### 🕒 LE 100 % ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La politique académique en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC) s'appuie sur la contractualisation avec les collectivités territoriales.

Ces 17 contrats territoriaux (CT-EAC) bénéficient de moyens alloués supplémentaires par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), d'un coordinateur recruté par la collectivité territoriale et de 2 comités de pilotage annuels. 9 collectivités ont sollicité le label 100% EAC, dont le conseil départemental des Vosges, engagé en coordination des communautés de communes et Metz, ville expérimentatrice 100% EAC.

**Cette mobilisation, associée à celle des équipes éducatives, permet une utilisation de pass Culture au service de la généralisation de l'EAC :** augmentation du pourcentage d'élèves concernés (de 49% en mars 2022 à 73% en juin 2022), utilisation des crédits Pass Culture dans des zones isolées (25,5% pour le département de la Meuse).

### 🕒 LE PASS CULTURE

Depuis janvier 2022, toutes les académies bénéficient de la part collective du pass Culture. Celle-ci est dotée de 45 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2022. Ce financement est exclusivement dédié aux activités d'EAC effectuées en groupe et encadrées par les professeurs, 800€ en moyenne par classe et par année scolaire.

La mobilisation EAC croisée avec les moyens du Pass Culture ont permis de renforcer les actions menées pour sensibiliser plus d'élèves et intervenir dans les zones isolées et rurales.



# Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

## TROIS AMBITIONS

1

100 % des élèves bénéficiaires au collège et au lycée

2

Des élèves engagés et acteurs des projets culturels

3

Un parcours d'éducation artistique et culturelle enrichi



## UNE PART COLLECTIVE DE LA 4<sup>e</sup> À LA TERMINALE

La part collective\* permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'application Adage pour géolocaliser et réserver les offres.

|   |                |
|---|----------------|
| Collégiens 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> | 25 € par élève |
| Lycéens 2 <sup>de</sup> et élèves de CAP    | 30 € par élève |
| Lycéens 1 <sup>re</sup> et Tle              | 20 € par élève |



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.



## UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

La part individuelle\*\* permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'application pass Culture (inscription avec son compte ÉduConnect).

|                   |                                  |                                  |                                  |                                      |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Part individuelle | 20 € pour chaque jeune de 15 ans | 30 € pour chaque jeune de 16 ans | 30 € pour chaque jeune de 17 ans | À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

\* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.

\*\* La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

## 🕒 LA LECTURE, « GRANDE CAUSE NATIONALE » EN 2021/2022

L'élan donné par la déclaration de la lecture, « grande cause nationale » en 2021-2022, a permis de développer et de renforcer les initiatives destinées à favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture à tous les âges. La démarche engagée par l'académie de Nancy-Metz a porté ses fruits avec un impact immédiat :

- Trois fois plus d'établissements engagés en un an dans des actions liées au domaine, et perspectives,
- 150 établissements scolaires engagés dans les Nuits de la lecture en janvier 2022,
- 4 résidences d'auteur, dont trois avec le Centre National du Livre.



### Les lieux d'Art et de Culture

Les lieux d'Art et de Culture (LAC) sont des espaces aménagés au sein des établissements scolaires et destinés à accueillir des expositions et des manifestations culturelles. Ces espaces ont pour vocation de susciter une confrontation des publics avec des œuvres questionnant les enjeux de la pratique artistique et de la création contemporaine, dans la diversité des domaines.

Ils sont ainsi d'excellents supports pour travailler les projets interdisciplinaires, ou avec les écoles primaires ainsi qu'avec les lycées bénéficiant d'enseignements artistiques pour accompagner l'orientation des élèves. Ils permettent d'accueillir des œuvres, du domaine des arts plastiques, y compris dans le croisement avec d'autres objets dans le cadre des thématiques « mémoire » ou « développement durable », et s'ouvrent également aux œuvres du domaine du spectacle vivant, de la musique.

## 🕒 LE QUART D'HEURE DE LECTURE

Afin de donner à chacun le temps de lire pour lui-même, les écoles élémentaires, les collèges et les lycées sont encouragés à organiser des temps banalisés de lecture du type « quart d'heure lecture ». Il s'agit de prévoir un temps quotidien, partagé collectivement, de lecture personnelle : 15 minutes environ sont consacrées à une pause lecture afin que chacun devore le livre de son choix.

**Dans l'académie de Nancy-Metz, plus de 900 établissements scolaires sont engagés dans cette démarche :** près de 75% des écoles, 52% des collèges et 15% des lycées.

L'action nationale #10marsJeLis a été suivie par un très grand nombre d'établissements.

Le quart d'heure de lecture a des effets positifs sur le climat scolaire des établissements et le comportement des élèves. Les élèves apprennent plus facilement le silence. Ils sont plus concentrés et le temps de classe qui suit la lecture est plus calme, posé. L'expérience fédère les élèves et les adultes autour d'un projet collectif.

En ce qui concerne l'effet sur les pratiques de lecture des élèves, les constats sont très positifs : regain d'intérêt des élèves pour l'objet livre (par rapport au numérique et au téléphone portable) ; intérêt pour d'autres genres littéraires, d'autres formats ; émulation entre élèves lors d'échanges ; entrée en lecture pour des non-lecteurs ; accueil plus favorable aux œuvres proposées à l'étude en cours de français.

Pour l'année 2022-2023, l'objectif est d'atteindre 100% des écoles et 80% des collèges.





## 4.5 L'ouverture européenne et internationale

Par son contexte historique et sa situation géographique, l'académie de Nancy-Metz est naturellement une académie ouverte sur l'Europe et l'international.

### © LE TRANSFRONTALIER ET L'ALLEMAND

L'académie promeut le développement du plurilinguisme et l'apprentissage de l'allemand. Un élève sur deux dans l'académie apprend l'allemand dans le second degré, une proportion qui représente 35% des élèves dans le premier degré.

#### L'apprentissage anticipé de l'allemand dans l'académie se développe à cette rentrée

- Une nouvelle école maternelle (Morsbach en Moselle) intègre le réseau des Ecoles maternelles bilingues Elysée, soit 32 écoles dans l'académie. Une dizaine d'écoles maternelles du dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA) en Moselle préparent leur candidature pour la prochaine session.
- Un nouveau parcours biculturel est ouvert à l'école de la Seille à Metz.
- Sept nouvelles écoles de Moselle ont démarré l'apprentissage de l'allemand dès le CM1 dans le secteur de Sierck-les-Bains, à raison de 1h30 par semaine.
- Une section internationale ouvre au collège Jacques-Yves Cousteau de Creutzwald (Moselle).
- 8 nouvelles écoles enseigneront l'allemand dans les Vosges
- 22 écoles supplémentaires en Meurthe-et-Moselle
- En Meuse, 100 % des écoles proposent l'allemand en plus de l'anglais à partir du CM1. A noter également une expérimentation pour 11 écoles des secteurs d'Ancemont et de Clermont, soit 15 classes, qui bénéficient d'un enseignement de 1h30 d'allemand et de 1h30 d'anglais par semaine.

Des conventions opérationnelles sont signées « pour une vision stratégique commune de développement des politiques éducatives en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier » dans chaque département de l'académie avec les collectivités départementales et régionales et l'Université de Lorraine

Ces conventions ont l'ambition de répondre aux objectifs du Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle de 2019 et permettent d'ores et déjà la mise en place et le financement d'actions concrètes, comme par exemple :

- Des projets interdisciplinaires culturels, sportifs ou scientifiques avec la participation d'intervenants en langue allemande ou en langue régionale pour les écoles, collèges ou lycées de chaque département.
- Des résidences d'artistes germanophones.
- Des rencontres interculturelles à l'occasion de la découverte du patrimoine culturel et architectural des pays germanophones, en complément des financements de notre partenaire, l'Office franco-allemand pour la jeunesse.
- La formation linguistique et didactique en allemand pour des enseignants du premier degré ou de professeurs de disciplines non linguistiques, grâce au DU développé par l'INSPÉ de Lorraine ou bien des cours d'allemand dispensés par l'Institut Goethe.

## Le projet Bi-Bus

Le bibliobus transfrontalier « Bi-Bus » circule sur les territoires de Saarbrücken et des communautés d'agglomération françaises de Sarreguemines, Forbach et Saint-Avold, et rend principalement visite à des écoles primaires de part et d'autre de la frontière franco-allemande.

Ce projet Interreg a pour but de sensibiliser les enfants à la culture de leurs voisins, de leur donner goût à la lecture d'albums en français ou en allemand, de promouvoir l'éducation aux médias, et de permettre aux élèves d'emprunter des documents en allemand et en français.

Durant l'année 2021-2022, 1732 élèves issus de 28 écoles différentes ont pu bénéficier des activités proposées dans le cadre du projet Interreg Bi-Bus.



© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ



© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ

## Cap vers les 60 ans du traité de l'Elysée en 2023 et le 20<sup>e</sup> anniversaire du programme Schuman

- A l'occasion des 60 ans du traité de l'Elysée qui scella la réconciliation franco-allemande en janvier 2023, de nombreuses actions seront organisées dans l'académie de Nancy-Metz avec ses partenaires allemands, l'Institut Goethe ou bien l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

- Le programme Schuman est un dispositif transfrontalier de mobilité individuelle, d'échange entre l'académie de Nancy-Metz, les Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, le Luxembourg et la Belgique qui permet aux élèves de séjourner deux semaines dans une famille et un établissement scolaire d'accueil.

## © LES PARTENARIATS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Le développement de l'espace européen de l'Éducation se basera cette année sur le renforcement de la politique de partenariat. L'objectif est de tendre vers 100 % de partenariats pour les écoles et établissements scolaires. Avec 95% des établissements secondaires publics qui ont au moins un partenaire étranger, l'académie de Nancy-Metz s'approche de cet objectif cible.

Le programme des assistants de langues étrangères porté par France Éducation International offre également aux élèves une ouverture authentique sur la culture de l'aire linguistique étudiée. 90 assistants de langues vivantes rejoindront l'académie à la rentrée prochaine.

## © LA REPRISE DES MOBILITÉS

### Bilan des mobilités élèves

Au cours de l'année 2021-2022, 12000 élèves ont bénéficié d'une mobilité collective.

822 élèves sont partis en mobilité individuelle. Parmi ces élèves, 362 ont réalisé une période de formation en milieu professionnel dans un pays européen.

65 étudiants de BTS ont expérimenté la mobilité individuelle.

L'académie compte près de 13 000 nouveaux jeunes ambassadeurs de l'Europe.

### Bilan des mobilités personnels

**113 établissements ont permis à leur personnel d'effectuer des mobilités à l'étranger :**

- 120 mobilités pour des cours de langue
- 92 mobilités pour des stages d'observations (« job shadowing »)

soit 1291 jours de formation pour les personnels de l'académie.

Le programme de mobilité individuel avec réciprocité initié avec la région (ou Consejería de Educación) de Murcia en Espagne va reprendre après 2 années lors desquelles les mobilités n'ont pas pu se faire. La collaboration avec l'Institut français de Roumanie permettra de relancer le programme de mobilité Vacaresco en 2022-2023.

### Les mobilités longues :

Dans le cadre de son consortium académique ERASMUS+ MELYPROLOR, l'Académie de Nancy-Metz expérimente une activité de mobilité longue pour les élèves des lycées professionnels. Le séjour d'une durée de 90 jours au moins est composé d'une période de formation dans une entreprise étrangère et, dans un objectif de continuité pédagogique, d'une période de scolarisation dans un établissement partenaire. Cette année, le lycée Cormontaigne de Metz a envoyé 3 jeunes lycéens en Finlande pendant 3 mois. Le lycée Viviani d'Épinal se prépare à envoyer une élève en mobilité longue en République tchèque.

**D'autres projets européens et internationaux sont en construction avec : l'Autriche, la région du Paraná au Brésil, l'état de l'Utah aux États-Unis et la région de Monterrey au Mexique.**

### Poursuite des programmes individuels en Allemagne, Italie, Serbie, Bulgarie :

- 290 élèves de collège et lycée ont participé au programme Schuman en Allemagne.
- Le programme Trans'Alp avec l'USR de Campanie (Naples) connaît un nouvel engouement avec des mobilités en forte augmentation. 98 sont prévues pour l'automne 2022 avec la participation d'élèves de première et de terminale.
- Les mobilités en Serbie et en Bulgarie ont permis à plus de 25 élèves de vivre une expérience interculturelle riche. Ces coopérations seront reconduites au printemps 2023.

- La relance du programme Picasso Mob en Espagne et de la coopération avec la Roumanie

### 35ème anniversaire du programme Erasmus les 13-14-15 octobre 2022

La valorisation d'actions académiques d'ouverture internationale : **les Erasmus Days se dérouleront les 13-14-15 octobre 2022** ; ils constitueront un temps privilégié pour valoriser les actions d'ouverture internationale. Les événements s'inscriront sous la thématique « Unis avec la jeunesse autour des valeurs européennes : depuis 35 ans et pour bien plus encore ».

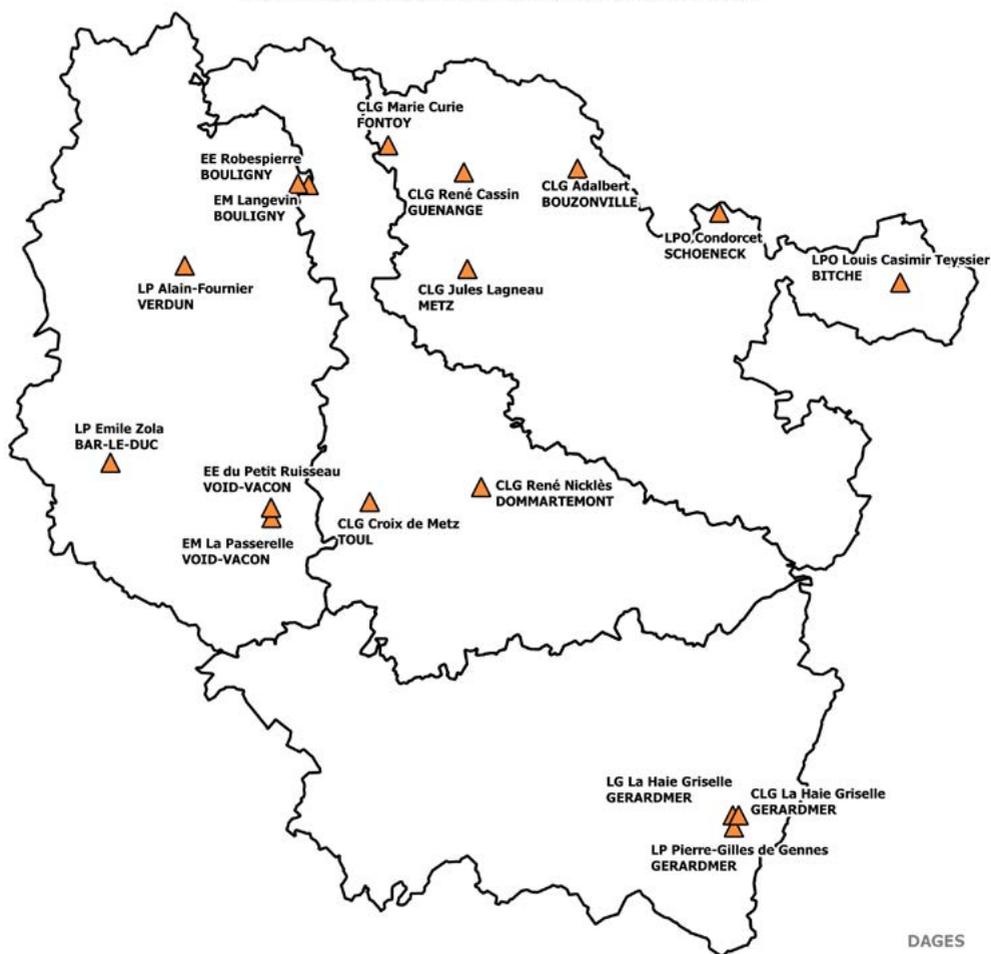
## LES LABELS

### Euroscol

Par le label national « Euroscol », l'académie de Nancy-Metz reconnaît l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans la démarche d'ouverture européenne, par le portage

et la participation à des projets et par la construction de parcours européens. Depuis 2019, 46 établissements ont été labellisés. Le label « Euroscol » a été attribué cette année à 17 nouveaux établissements de l'académie.

### Etablissements labellisés EUROSCOL en 2022



DAGES

### Certilingua

Ce label d'excellence est délivré par les ministères de l'éducation des pays membres du réseau CertiLingua® aux établissements publics accrédités : actuellement, 15 établissements de l'académie détiennent cette accréditation pour présenter des élèves à l'obtention de ce label qui atteste du niveau B2 au moins dans 2 langues étrangères et de l'acquisition de compétences interculturelles acquises lors d'une expérience de mobilité à l'étranger.





# 5. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



## 5.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère

De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci.

Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a poursuivi en 2022 la dynamique engagée par les travaux conduits avec les partenaires sociaux au cours des années 2020 et 2021, destinés à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi de ses personnels et à renforcer l'attractivité de ses métiers. **Plusieurs mesures concrètes en sont issues et sont entrées en vigueur au cours de cette année 2022.**

### 🕒 LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels.**

L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :

- maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
- élargissement en 2022 des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
- revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégorie B et C.

De même, le ministère a mis en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15 €/mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 180 €/an). Enfin, comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

### 🕒 LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

#### Améliorer l'entrée dans le métier

L'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la **revalorisation, au 1<sup>er</sup> février 2022, de la prime d'attractivité** versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière. Les montants annuels de cette prime d'attractivité ont été revalorisés et le nombre de ses bénéficiaires s'est accru : elle est ainsi versée en 2022 à 58 % des personnels enseignants et d'éducation.

**Par ailleurs, la prime d'équipement informatique créée en 2021 (176 € bruts/an) a bénéficié à 900 000 agents en 2022.**

#### La rémunération des professeurs en tout début de carrière

La rémunération **nette mensuelle** des professeurs en tout début de carrière est passée de :

- 1 700 € en 2020
- à près de 1 869 € au 1<sup>er</sup> février 2022, en prenant en compte prime d'attractivité et prime d'équipement informatique
- et sera désormais de **1 926 €** avec l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet.



### Mieux reconnaître les missions spécifiques

Les personnels enseignants exerçant certaines fonctions particulières ont bénéficié d'une **revalorisation de leurs indemnités de fonctions en 2022** : ceci concerne les conseillers pédagogiques, les conseillers en formation continue, les directeurs d'école, les enseignants en milieu pénitentiaire, les tuteurs et les psychologues de l'éducation nationale exerçant dans la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

**Le soutien aux personnels stagiaires** a été renforcé grâce à une nouvelle indemnité créée à compter de la rentrée scolaire 2022, fixée à 1 200 € pour les stagiaires exerçant à temps complet devant élèves.

### ⊙ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ont **bénéficié de la création d'une grille indiciaire** en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction (« bas de grille ») a été revalorisée.

Les assistants d'éducation (AED) **pourront bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée** après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret, ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI. En outre, les AED peuvent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

### ⊙ LA REVALORISATION DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement que constituent **les inspecteurs territoriaux** (inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) **et les chefs d'établissement** ont connu une amélioration de leur rémunération par des mesures indemnitaires ou indiciaires.

Ainsi, l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

l'engagement professionnel a permis une revalorisation de leur régime indemnitaire. Le rapprochement des grilles indiciaires des deux corps d'inspection culminant désormais tous deux à la Hors échelle B Bis a permis, en outre, d'améliorer sensiblement le déroulement de leur carrière.

De même, les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021, et selon un calendrier pluriannuel, de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

### L'indemnité de responsabilités et de résultats

Les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021 d'une indemnité de responsabilités et de résultats qui comporte deux parts :

- **une part « fonction »** liée à la catégorie d'établissement et au poste (chef d'établissement ou adjoint) ;
- **une part « résultats »** articulée avec le nouveau processus d'évaluation de ces cadres.

### ⊙ LA MEILLEURE RECONNAISSANCE DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES, DE VIE ET DE SANTÉ SCOLAIRE

**Un plan pluriannuel de requalification de la filière administrative**, travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, a été engagé et va se poursuivre, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère. Ceux-ci ont également bénéficié de certaines revalorisations indiciaires et indemnitaires.

Après les médecins scolaires, les assistants sociaux et les conseillers techniques en 2021, **les personnels infirmiers** ont connu en 2022 une revalorisation salariale, instaurée par le décret du 23 décembre 2021, à partir de la grille de rémunération découlant du Ségur de la santé.

## 5.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

La gestion des ressources humaines au sein du ministère et dans l'académie suppose d'accompagner et d'aider les agents au cours des différentes étapes de leur vie professionnelle. Cet accompagnement se traduit par des aides et des outils plus rapides et plus efficaces.

### 🕒 L'ACTION SOCIALE DE L'ACADÉMIE

L'action sociale est un des leviers essentiels du soutien à l'ensemble des personnels. Elle contribue à leur bien-être personnel et permet d'améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et loisirs et les aide à faire face à des situations difficiles. Cette année, une nouvelle prestation sociale d'aide à domicile après une hospitalisation a été mise en place.

Les prestations d'action sociale s'adressent aux personnels de l'académie en activité, titulaires, stagiaires et agents contractuels. Elles s'adressent également aux personnels retraités. Les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) bénéficient ainsi des chèques vacances, de l'aide à la restauration et à l'ensemble des actions sociales de l'académie. Les AESH recrutés et rémunérés par les services déconcentrés (Rectorat et DSDEN) bénéficient aussi de l'aide aux enfants handicapés et de l'aide aux vacances.

### — Des procédures plus simples et plus rapides

#### Colibris

L'interface Colibris et l'application e-Colibris permettent d'effectuer l'ensemble des démarches de mouvement, mutation, recours, avancement...en étant directement affecté vers le bon interlocuteur académique, avec un délai de réponse considérablement réduit. L'application e-Colibris est téléchargeable et permet notamment de se faire rembourser la cotisation de mutuelle.

#### Préau, des prestations à tarifs préférentiels

Préau est une association nationale qui propose à tous les personnels du ministère, actifs et retraités, des offres à tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques ainsi que des avantages commerciaux. Depuis juillet

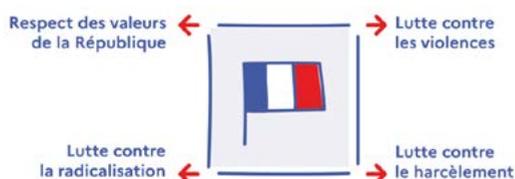
2022, l'adhésion à Préau est devenue gratuite pour tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

#### Services Publics +, 9 engagements pour un service public + proche, + efficace et + simple

Depuis plusieurs années, les services de l'État travaillent à améliorer l'accueil de leurs usagers, qu'il s'agisse d'un accueil physique ou en ligne, par téléphone ou par courrier, grâce aux engagements Marianne. Le Gouvernement a décidé de généraliser ces engagements à l'ensemble des services publics en relation avec les usagers, dans le cadre d'un programme intégré appelé Services Public +.

## 🕒 PROTÉGER LES PERSONNELS

Dans le prolongement du Grenelle de l'Éducation, le ministre de l'Éducation nationale a souhaité l'installation d'un « carré régalien » dans chaque rectorat dès septembre 2021. L'enjeu est d'apporter une réponse systématique à chacun des faits de violence commis dans l'enceinte scolaire. Cette réponse doit être apportée pour préserver l'École de toute forme de violence et apporter un soutien sans faille aux professeurs. Le carré régalien vient ainsi compléter et réaffirmer le plan de lutte contre les violences scolaires créé en 2019. Une organisation des ressources est ainsi mise en place pour améliorer la réponse publique dans les quatre domaines stratégiques suivants : **Valeurs de la République, lutte contre les violences scolaires, harcèlement et radicalisation.**



De plus, les personnels peuvent bénéficier d'une **protection fonctionnelle** contre les attaques qui seraient dirigées à leur égard en raison de leur fonction. Elle bénéficie aux agents titulaires comme non titulaires. La **protection juridique** est une des mesures pouvant être prise au titre de la protection fonctionnelle. Elle s'applique principalement si l'agent fait l'objet d'atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne (violences, menaces, harcèlement, injures, diffamation), de dommages matériels sur ses biens en raison des fonctions qu'il exerce, ou s'il est poursuivi devant une juridiction civile ou pénale pour des faits relevant de l'exercice de ses fonctions.

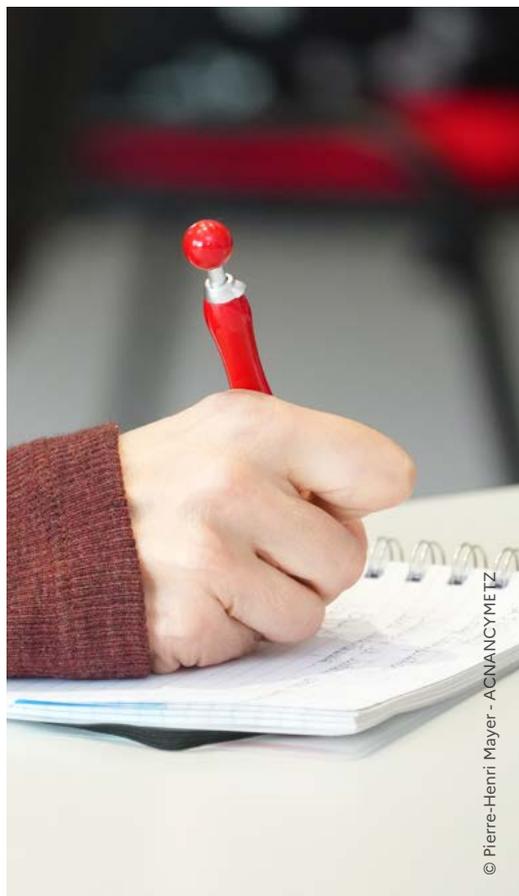
Par ailleurs, le **médecin du travail** participe à l'accompagnement des personnels, au sein d'un service de médecine de prévention. Il a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Le médecin du travail anime et coordonne une équipe pluridisciplinaire de santé au travail. Il s'appuie sur le service de gestion des ressources humaines de proximité, en coordination avec les autres acteurs de la prévention, dans l'accompagnement des situations individuelles et dans la construction de projets pour la prévention des risques professionnels et pour la qualité de vie au travail.

## 🕒 LE PLAN QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

L'académie de Nancy-Metz est engagée dans une démarche globale de **qualité de vie au travail** qui vise à concilier les modalités de l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les professionnels et la performance collective de l'institution.

Elle accompagne ainsi les transformations de l'institution tout en tenant compte du vécu professionnel des agents afin de répondre au besoin de sens au travail, de favoriser l'engagement et la motivation avec comme priorités la santé au travail et la prévention des risques professionnels.

Le développement du télétravail, la création de l'école académique de formation, le déménagement du rectorat dans de nouveaux locaux, les différentes « cellules de rentrée » sont autant d'actions qui s'inscrivent dans le plan qualité de vie et bien-être au travail. Des initiatives qui s'enrichiront cette année d'actions concrètes au sein des collectifs de travail issus d'une instance composée des organisations syndicales et de professionnels experts sur le sujet ou désireux de s'investir dans le mieux être au travail.





## 5.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation

Dans le prolongement du projet académique 2021-2025, « l'école sur tous les territoires » suppose de proposer des formations les plus adaptées possibles aux réalités de chaque école et de chaque établissement scolaire. En effet, l'exercice de métiers de plus en plus complexes nécessite de faciliter pour chacun l'acquisition et le développement de compétences professionnelles au plus près des besoins.

### 📍 L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

L'École académique de la formation continue (EAFC) a été créée dans l'académie, au plus près des réalités des métiers. Incarnée par un lieu et des interlocuteurs privilégiés, l'école académique de la formation continue a pour objectif d'offrir à tous les personnels un parcours de formation continue :

- **centré « usager »**, avec des cycles spécifiques dédiés à chaque catégorie de personnel ;
- **personnalisé** pour répondre à des besoins spécifiques (individuels ou collectifs) et permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation ;
- **de proximité** grâce à un déploiement sur toute l'académie pour être au plus près de l'environnement de travail des personnels ;
- **activable à tout moment** dans l'année et tout au long de sa carrière,
- **transversal** pour créer une culture professionnelle commune ;
- **qualifiant/diplômant**, pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, les INSPE, les instituts de formation continue, etc. ;

### Des formations au plus près des besoins des personnels

Au-delà des formations individuelles à la carte, l'EAFC propose également des formations collectives pour répondre aux besoins des collectifs de travail (formations d'initiative locale – FIL).

**Un plan local de formation (PLF)** est élaboré à partir de l'expression des besoins des usagers pour chaque Bassin d'Éducation et de Formation (BEF). Ce sont donc au total 17 programmes de formation pensés dans la proximité, en plus d'un 18ème plan dédié à l'éducation prioritaire, qui ont été préparés par les acteurs locaux et pour les acteurs locaux. Ainsi chaque bassin a donné la priorité à des thématiques recueillant l'adhésion des attentes. Un tel niveau de proximité est essentiel pour assurer la cohérence du parcours scolaire des élèves.

À l'échelon de chaque département, un plan de formation spécifique permet ainsi aux personnels du premier degré de consolider leur savoir-faire, notamment dans le cadre des plans mathématiques et français, tout comme pour d'autres sujets comme la laïcité ou le harcèlement scolaire. Des formations locales à l'économie d'énergie des bâtiments ou pour la gestion financière des établissements par les gestionnaires sont aussi dispensées.

Ces plans locaux vont être déployés dès la rentrée, après une phase de préparation des contenus par des réseaux de formateurs de proximité au cours des dernières semaines de l'année scolaire 2021-2022.

## © UN ACCOMPAGNEMENT FORT DES PERSONNELS EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE

### Répondre aux besoins des personnels sur le territoire par le numérique

Les initiatives locales de l'académie sont valorisées et animées par une démarche de communautés apprenantes et un maillage territorial à travers un réseau de proximité composé de référents en établissements, d'accompagnateurs de bassins d'éducation et de formation (BEF), et au niveau départemental, avec l'appui de groupes d'experts académiques.

Des formations, accompagnant notamment les grands plans numériques des collectivités, sont inscrites dans le catalogue de formations de proximité.



### Les banques de ressources numériques éducatives (BRNE)

l'académie développe également des banques de ressources numériques éducatives. Il s'agit de permettre l'observation entre pairs et l'analyse de pratiques puis de formaliser des usages intégrant ressources et outils numériques pour les partager et les diffuser afin de créer une culture commune du numérique entre enseignants.

Chaque BRNE est organisée par discipline et donne accès à des centaines de ressources multimédias et d'exercices interactifs, ainsi que des outils de création de ressources et de suivi des élèves. Elles sont entièrement modulables et adaptées aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

### Des ressources numériques à disposition des professeurs

- **L'incubateur académique :** l'académie met son expertise au service de 26 projets de recherche réunissant un ensemble de partenaires qui collaborent pour accompagner la transformation des pratiques d'enseignement par le numérique.

Cet investissement dans la recherche, que ce soit par la conception ou l'évaluation de ressources, trouve sa concrétisation dans la vie quotidienne des élèves avec la mise à disposition de ressources et de dispositifs :

- **LyText :** une plateforme en accès libre pour la préparation de l'épreuve anticipée de français au baccalauréat qui propose, grâce au numérique, une banque de textes enrichis d'informations lexicales, syntaxiques et stylistiques ;
- **Sa déclinaison au collège pour le diplôme national du brevet,** avec une place plus importante pour la grammaire et l'orthographe : **CoText ;**
- **GramEx :** un outil de création d'exercices de grammaire à partir de n'importe quel texte, utilisant l'intelligence artificielle et les techniques de traitement automatique des langues ;
- **Irémia :** application immersive, proposant des exercices de relaxation, utilisable en autonomie par les élèves pour améliorer le bien-être scolaire ;
- **des projets s'appuyant sur des environnements immersifs et de dispositifs de réalité virtuelle pour familiariser les élèves avec la lecture d'œuvres littéraires.**





## 5.4 Progresser pour l'égalité et la diversité

© Xavier Schwebel - MENJ

En juin 2022, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ont obtenu des labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité, délivrés par l'Afnor pour une durée de quatre ans.

Ces labels soulignent l'engagement des trois ministères en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les formes de discrimination.

Un plan d'action en cinq grands axes a été mis en place pour faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines.

### © UN ENGAGEMENT RECONNU EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ

En juin 2022, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a obtenu, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, les **labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité**. Ces deux labels sont délivrés par l'Afnor sur proposition de commissions spécialisées, composées de représentants de l'État, d'employeurs et de salariés.

Ils sont attribués tous les 4 ans et font l'objet d'audits tous les 2 ans (audit de suivi et de renouvellement) dans une logique d'amélioration continue.

Cette labellisation marque la **reconnaissance de l'engagement des trois ministères** en faveur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et de la prévention de l'ensemble des discriminations. Elle témoigne également de la **qualité des actions** mises en œuvre en faveur des personnels.

### © UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ

L'engagement du ministère en faveur de l'égalité et de la diversité est notamment formalisé dans le Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, commun aux trois ministères et couvrant la période 2021-2023. Ce plan d'action a fait l'objet d'une **très large concertation avec les organisations syndicales**. Il a été adopté en décembre 2020.

#### Cinq grands axes

Cinq axes ont été définis pour **faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines** :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
- permettre un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;
- mieux accompagner les congés maternité, la parentalité et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement moral ou sexuel et le sexisme.

### Des mesures pour les personnels

Grâce à une politique volontariste, des procédures et des outils ont été élaborés afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et de combattre les discriminations. Ces principes sont diffusés auprès de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans tous les champs dont ils sont responsables.

Les cadres bénéficient désormais systématiquement de **formations à l'égalité et à la lutte contre les discriminations**, et un *Guide des bonnes pratiques pour recruter, accueillir et intégrer sans discriminer* a été élaboré et très largement diffusé.

Les mesures du plan d'action sont appliquées au niveau national, mais **également à l'échelle locale**, les territoires se dotant de plans d'action propres, déclinés du plan national.

### Des actions pour les élèves

Les mesures pour les personnels s'articulent avec les **actions destinées aux élèves** :

- la politique en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et de l'égalité des chances ;
- la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap ;
- la politique de soutien à la scolarisation des élèves allophones ;
- la politique de lutte contre le sexisme, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, la transphobie, et plus largement contre toutes les formes de rejets et de violences.

### © PLUSIEURS TEMPS FORTS EN 2022 ET 2023

L'obtention des labels Égalité-Diversité constitue un encouragement à poursuivre et approfondir tout au long des années 2022 et 2023 l'engagement de chacune et chacun pour faire exister des lieux d'apprentissage et des espaces où l'égalité et la diversité se vivent au quotidien. Cet engagement sera, chaque année, jalonné par quelques temps forts : le **25 novembre** (Journée internationale contre les violences faites aux femmes), le **8 mars** (Journée internationale des droits des femmes), le **21 mars** (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale) ou le **17 mai** (Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie).



© Mimi Thian - UNSPLASH



## 5.5 Proposer un accompagnement en Ressources humaines au plus près des territoires

Les académies sont engagées dans une gestion des ressources humaines (GRH) plus qualitative et personnalisée, suivant une feuille de route RH, véritable plan d'action pour améliorer et renforcer la relation entre l'institution et ses personnels.

Les conseillers RH de proximité, répartis sur l'ensemble du territoire, interviennent en complément des gestionnaires des services du rectorat, des chefs d'établissement ou des inspecteurs, en accompagnement personnalisé de proximité. La variété des profils répond à la diversité des demandes des personnels.

L'ensemble de la carrière des personnels de l'académie, de l'accueil des nouveaux arrivants à la fin de carrière, en passant par la formation continue et les éventuels changements de carrière, nécessite un accompagnement constant et attentif. La feuille de route RH (Ressources Humaines) de l'académie en détaille les différents aspects, dans le prolongement du Grenelle de l'éducation déployé en 2021.

Au cœur de la feuille de route RH de l'académie et du projet académique 2021-2025, l'accompagnement des personnels au plus près des territoires se traduit à travers deux axes principaux : **accompagner de façon plus personnalisée et plus réactive tous les personnels, et leur donner plus d'autonomie pour favoriser les initiatives locales.**

Pour mettre en œuvre le plus efficacement possible l'accompagnement à destination des personnels, le service RH de l'académie s'appuie sur plusieurs acteurs déployés dans les départements : 11 conseillers RH de proximité et 3 conseillers mobilité-carrière.

Les **conseillers RH de proximité**, déployés à partir de 2018, permettent de rompre le sentiment d'isolement que peuvent ressentir les personnels. Ils ont pour rôle d'écouter et de conseiller

les agents mais aussi les personnels de direction, d'inspection et les cadres administratifs. Ils créent ainsi un contact réel, complémentaire des autres fonctions de l'établissement ou de l'administration. Pour les personnels qui envisagent des mobilités au sein du ministère ou en-dehors, les **conseillers mobilité-carrière**, spécialistes de l'écoute et du conseil pour la fonction publique, accompagnent les agents dans leur évolution professionnelle.





## 6. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS



## 6.1 Se mobiliser pour la transition écologique

L'académie de Nancy-Metz poursuit son engagement dans l'enseignement du développement durable, de la transition écologique et de la biodiversité, et plus globalement dans l'éducation au développement durable (EDD).

### 🕒 L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROGRAMMES

Le changement climatique, la pollution, la perte massive de biodiversité sont des enjeux impérieux, qui ont d'ores et déjà des conséquences visibles et sensibles sur notre quotidien. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer l'éducation des jeunes générations. L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des **missions de l'École inscrites dans le Code de l'éducation**. Elle repose sur les programmes scolaires et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves.

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 renforce la place de l'EDD comme éducation transversale **à travers les programmes de toutes les disciplines, de la maternelle à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement** (générale, technologique et professionnelle). Le ministre a saisi le Conseil supérieur des programmes pour imprégner davantage encore l'ensemble des disciplines et renforcer la formation des élèves.

La loi d'août 2021 élargit aussi les missions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, qui deviennent des **comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)**. Ce rapprochement permet de renforcer les synergies entre santé et développement durable en articulant, par exemple, l'éducation à l'alimentation et la sensibilisation à une agriculture durable, soutenable et de proximité.

Cette place essentielle donnée à l'EDD sera bientôt réaffirmée par la volonté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Pap Ndiaye de renforcer la place de l'EDD dans les programmes scolaires.

Par sa nature-même, l'EDD a vocation à alimenter trois axes du projet académique 2021-2025 :

- **La réussite des élèves.** C'est par un développement des compétences des personnels et des élèves en matière de littératie climatique, de transition énergétique et plus largement de développement durable que l'École s'affirme comme le lieu de formation privilégié de ces questions, discutées également par les sphères scientifique et médiatique.
- **L'École pour tous.** L'EDD s'inscrit dans une logique de projets qui doit bénéficier à tous les élèves. L'année 2021-2022 a vu de nombreux réseaux d'éducation prioritaire, mais également des écoles et établissements de grande ruralité développer des projets EDD. Un deuxième EREA a rejoint les établissements labellisés E3D.
- **L'accompagnement des personnels.** Avec les partenaires Canopé, Teragir et la MGEN, près de 150 personnels, enseignants, CPE titulaires et stagiaires, mais aussi personnels de direction ont bénéficié d'une formation cette année.



## © LES ÉCO-DÉLÉGUÉS ET L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES

Les classes de collège et de lycée élisent des éco-délégués pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements. À travers ces élections et les projets éco-responsables menés toute l'année, les élèves deviennent acteurs à part entière pour faire des établissements des espaces de biodiversité, à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les éco-délégués sont à la fois des **co-pilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques** menés au sein des établissements scolaires. Ils participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager.

Ce type de projet se multiplie dans les écoles et établissements de l'académie, faisant de ces structures à la fois des lieux de formation, mais aussi des lieux de vie qui contribuent à la sobriété énergétique et à la solidarité sur leurs territoires.

### UN EXEMPLE DE PROJET AU COLLÈGE LOUIS PASTEUR DE FAULQUEMONT : LA JOURNÉE ÉCO-CITOYENNE

Dans le cadre de la liaison école-collège, les élèves des écoles du secteur ont été accueillis le 16 juin 2022 au collège Louis Pasteur pour une journée citoyenne par les élèves de 6<sup>e</sup>, par une classe de 4<sup>e</sup> ainsi que par les éco-délégués du collège.

16 ateliers étaient proposés dont l'atelier récupération « just do it », avec création de petits insectes hybrides à partir de plastiques, des jeux de coopération et de sensibilisation, un atelier musical, la rédaction de poèmes...

L'objectif de cette journée était d'inclure les élèves des écoles primaires dans le collège afin de faciliter leur rentrée en 6<sup>e</sup> et de donner davantage de cohésion au collectif élèves.

## © LES LABELS E3D MULTIPLIÉS PAR SIX EN CETTE RENTRÉE

Le label E3D a encore largement progressé cette année dans l'académie. Cette démarche implique l'ensemble de la communauté éducative et prend appui sur l'ensemble des enseignements, dans lesquels les questions de durabilité et de transition ont été renforcées depuis les aménagements de programmes de 2019 et les nouveaux programmes du lycée. Elle implique les élèves et notamment les éco-délégués, la vie scolaire et les projets d'action éducative et culturelle. Elle engage la gestion de l'école ou de l'établissement et s'appuie sur des partenariats. Le comité de pilotage qui étudie les dossiers est particulièrement vigilant à tout ce qui garantit la pérennité de la démarche : au-delà des initiatives des uns ou des autres, la durabilité se situe par essence dans le temps long.



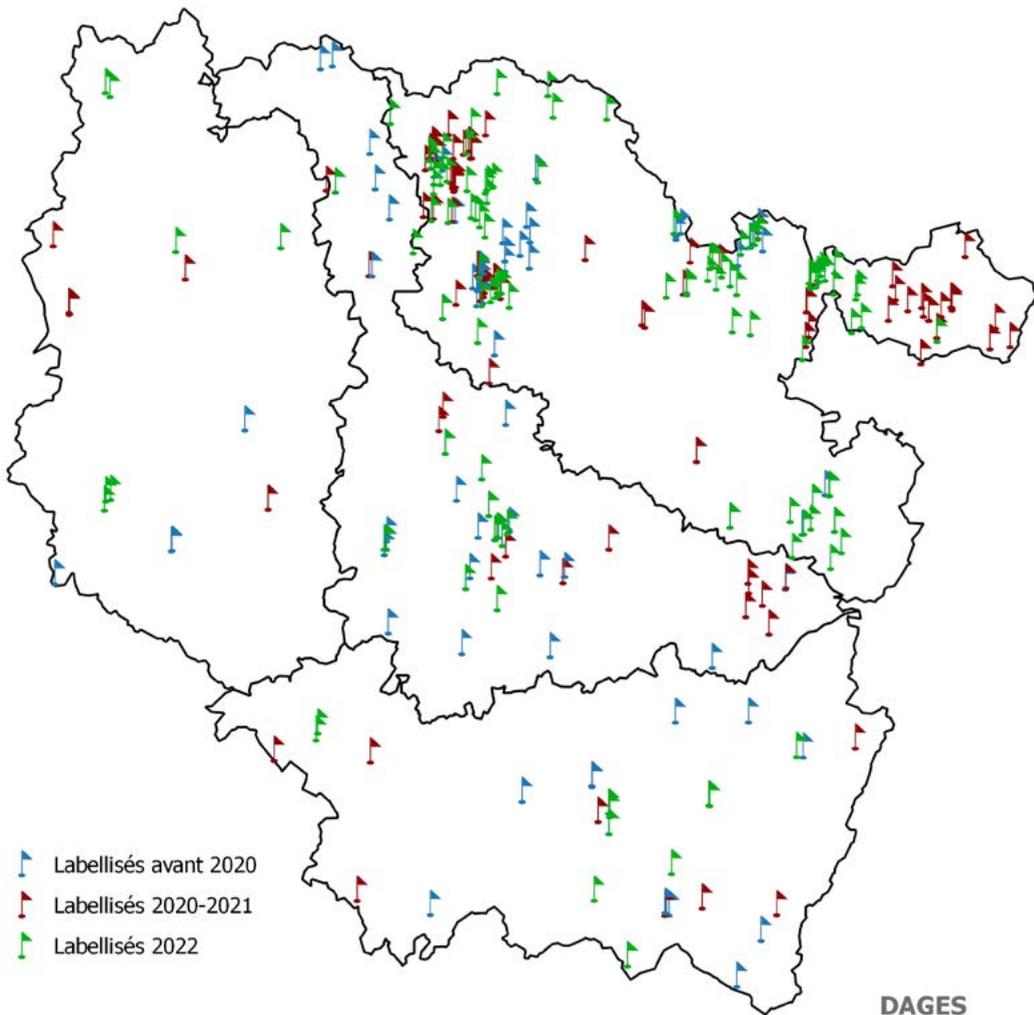
## © LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS E3D

**2019 : 55**  
**2020 : 127**  
**2021 : 242**  
**2022 : 335**

**Au total les 335 structures  
labellisées se répartissent ainsi :**

**44 MATERNELLES**  
**136 ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**  
**116 COLLÈGES**  
**25 LGT**  
**16 LP**  
**2 EREA**  
**19 AUTRES ÉTABLISSEMENTS  
(cités scolaires, institutions ...)**

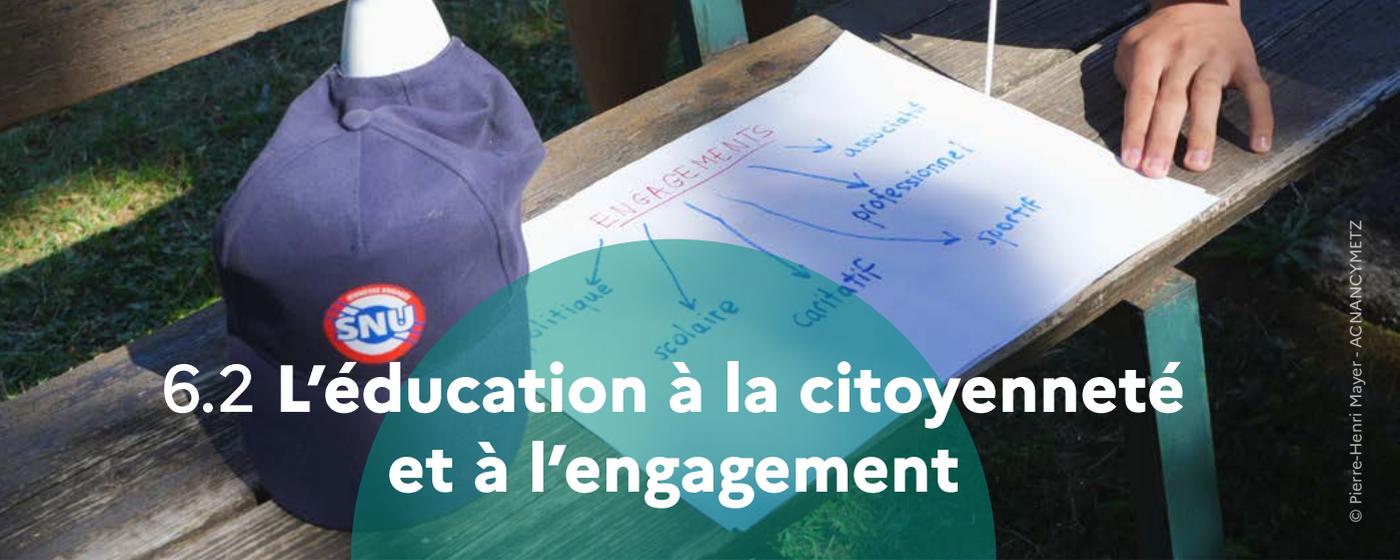
NB : le total ne correspond pas exactement à cause du double comptage structures – réseaux et dans certains cas par le comptage d'un nouveau label pour une structure qui l'avait déjà en 2019



🚩 Labellisés avant 2020  
🚩 Labellisés 2020-2021  
🚩 Labellisés 2022

DAGES





## 6.2 L'éducation à la citoyenneté et à l'engagement

Présente à chaque étape des apprentissages, l'éducation à la citoyenneté est une partie intégrante des programmes scolaires mais aussi de la vie des écoles et des établissements scolaires au quotidien. Les dispositifs proposés aux élèves leur permettent d'apprendre et de faire l'expérience de la citoyenneté, pour intégrer ensuite pleinement à leur majorité, la vie en société.

Le ministère soutient ses personnels lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et valeurs de la République : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative.

Le Service national universel (SNU) fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté.

### © TRANSMETTRE LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

#### Poursuivre le renforcement de l'enseignement moral et civique (EMC)

De nouvelles ressources destinées aux professeurs du premier degré et du collège sont disponibles et vont être publiées tout au long du premier trimestre ; elles permettent d'aborder des grands thèmes comme la **laïcité**, la **liberté d'expression** ou l'**égalité** et la **diversité**, l'**engagement**, la **justice** et le **droit**.

#### Consolider la culture juridique et institutionnelle des élèves

De nouvelles ressources et des actions éducatives comme le concours **Découvrons notre constitution** donnent aux élèves l'opportunité de comprendre l'organisation des pouvoirs publics et les différentes normes qui fondent les principes et valeurs de la République. Proposition issue des États généraux de la justice, un **passport d'éducation au droit**, expérimenté au cours de l'année, doit permettre à chaque élève de connaître et d'exercer plus concrètement ses droits afin d'en appréhender toute la portée dans un État démocratique.



#### Les actions éducatives autour de la connaissance et de la défense des principes et des valeurs de la République

- En complément du travail mené tout au long de l'année scolaire, plusieurs temps forts redonnent du sens aux apprentissages :
  - la **Journée de la laïcité à l'école** (9 décembre) ;
  - la **Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité** (27 janvier) ;
  - la **Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions** (10 mai) ;
  - la **Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme** (autour du 21 mars).
- Il en va de même des concours mémoriels comme le **Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD)** ou la **Flamme de l'égalité** pour lesquels la participation est encouragée.

## © LES DÉLÉGUÉS À LA VIE COLLÉGIENNE ET LYCÉENNE

L'engagement des lycéens et collégiens au conseil de la vie collégienne (CVC) et lycéenne (CVL) est une des priorités essentielles pour les accompagner vers l'exercice d'une citoyenneté responsable. Une démocratie scolaire vivante est le gage de la transmission d'une culture démocratique commune. C'est aussi un élément essentiel dans la construction d'un climat scolaire serein. C'est au travers de ces instances de vie lycéenne et collégienne que les élèves ont la possibilité d'exprimer, d'analyser et de porter les transformations sociétales auxquelles ils aspirent.

La mobilisation de la communauté éducative autour de ces instances citoyennes contribue au développement de compétences des représentants d'élèves : formation de citoyens et citoyennes responsables et autonomes, appropriation des valeurs de la République et des compétences indispensables à la vie sociale.



## © UNE DYNAMIQUE DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

5 journées de formation annuelles ont été mises en place pour les 11 élus académiques et les 90 représentants des Conseils de Vie Lycéenne (CVL).

Cette année a été créé un « séminaire de l'engagement » permettant de former sur deux journées les élus académiques et ceux issus des CVL. Des ateliers ont été menés autour de l'engagement et les élèves ont pu rencontrer différents acteurs qui promeuvent également l'engagement lors d'un forum de l'orientation (SNU, Service civique, etc.). Ce séminaire a pour vocation d'être renouvelé tous les ans en fin d'année scolaire, pour clôturer le mandat des élèves engagés et faire fructifier l'engagement des jeunes.

A la rentrée 2022, des « Assises des CVL » permettront des formations élargies puisqu'une délégation de 5 élus CVL par lycée sera formée au rôle et aux missions d'élus et sensibilisée aux différentes politiques éducatives :

- **Education au développement durable**
- **Education aux médias et à l'information**
- **Education artistique et culturelle** : mise en place du dispositif « Jeunes passeurs de culture » pour soutenir l'engagement des jeunes dans des actions liées à l'éducation artistique et culturelle (liens avec une structure culturelle et l'établissement, promotion du pass culture...)
- **Numérique** : réflexion autour de la création du dispositif « Ambassadeurs numériques » permettant aux élèves de mettre leur engagement au service de la prévention contre le cyber-harcèlement.

Au total, près de **500 élus lycéens** pourront s'emparer de 8 thématiques différentes et mettre en place des actions dans leurs établissements.

## © L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Répondant au défi de l'information de masse, la circulaire du **24 janvier 2022** vient rappeler la place de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) en tant que composante des actions relatives aux **valeurs de la République**. Elle impulse une nouvelle dynamique pour l'EMI en structurant son pilotage, et en proposant un **vadémécum**, ainsi que des ressources pédagogiques agrégées sur le site du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI).

Un appel à projets « **Une webradio, un parrain** » vise à équiper les collèges de l'académie avec du matériel numérique de création de podcast, en partenariat avec des professionnels des médias et de l'information. L'objectif, en lien avec les collectivités, est de **doubler le nombre de web radios dans l'académie**.

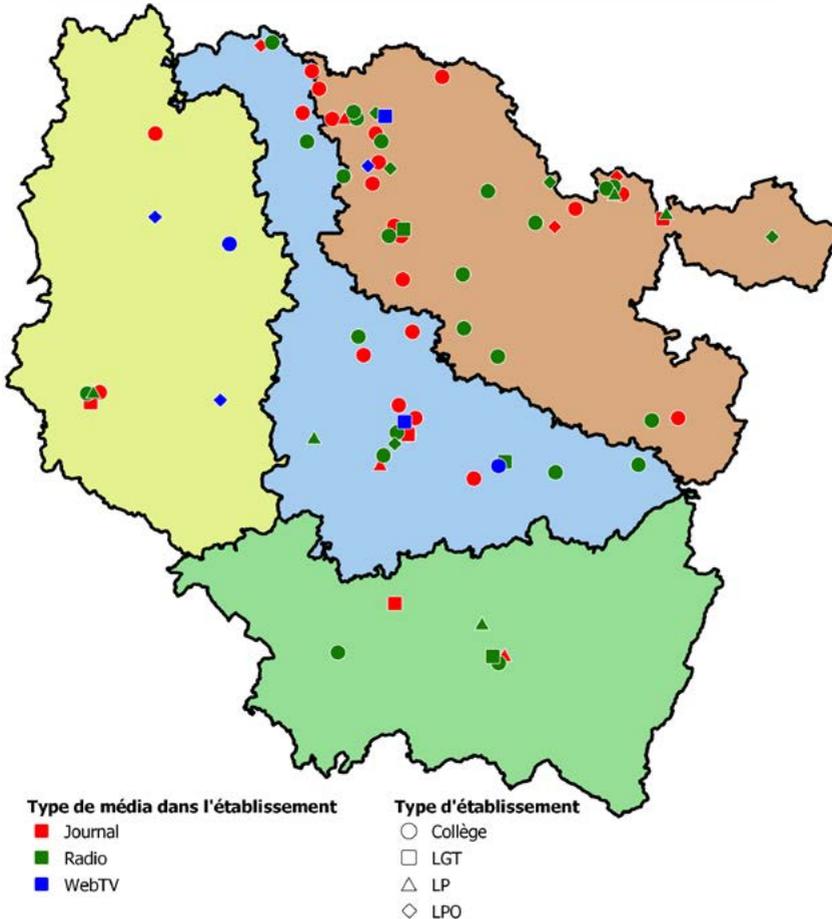
Parmi les partenariats, l'opération « **Fabriquer ton média** » mobilise des journalistes de **France 3 Grand Est** et des réalisateurs de documentaires repérés par le pôle d'éducation à l'image

**Image Est**, auprès des lycées et des collégiens. Cette opération permet aux jeunes de s'informer avec discernement, de manière critique, mais aussi créative, en réalisant un reportage, de l'écriture au montage. 3 établissements ont ainsi bénéficié cette année de ce projet remarquable par sa qualité et par la durée de son accompagnement.

**La Semaine de la Presse et des Médias** à l'Ecole a mis en lumière l'engagement durable des enseignants dans le champ de l'EMI : opération « **Journaliste d'un jour** » avec les journaux du groupe EBRA, atelier caricature avec le dessinateur de presse Wiglaf, interventions de journalistes en classe (Radio France, professionnels en freelance), ateliers contre les fake news, classes découverte média...

Pour l'année scolaire 2022/2023, un parcours « **Éducation aux médias et à l'information & esprit critique** » sera proposé aux enseignants de l'académie au sein de la nouvelle EAFC, avec un ensemble de stages de formation, une série de webinaires inédite et un séminaire dédié aux webradios.

### Les médias dans les établissements de l'académie de Nancy-Metz





## LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le SNU est un dispositif d'engagement de la jeunesse permettant aux jeunes de se confronter et de se faire une définition de la notion d'intérêt général.

Il s'adresse aux jeunes Français qui souhaitent participer à la construction d'une société de l'engagement.

Il est construit en trois phases : le séjour de cohésion, d'une durée de 12 jours, en internat, hors du département de résidence, pendant l'année de seconde ; une mission d'intérêt général de 12 jours consécutifs ou 84 heures perlées dans une association, une collectivité territoriale, un service déconcentré de l'Etat, etc. Elle doit, a minima, débiter dans l'année qui suit la validation du séjour de cohésion ; enfin, un engagement de longue durée avant 26 ans, qui peut être par exemple un service civique.

Lors du séjour de cohésion, 4 modules sont toujours dispensés : Défense et mémoire ; Sécurité ; Code de la route ; Promotion de la santé. S'y ajoutent de nombreux autres modules qui peuvent concerner la défense, le développement durable, la citoyenneté, la culture, la cohésion ou encore la connaissance des services publics et l'accès au droit.

Pour la région Grand Est, les séjours de l'année 2022 ont mobilisé 2647 inscrits, majoritairement issus de classes de seconde générale, et majoritairement des filles (57 % des inscrits).

## LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, pour un minimum de 6 mois. Indemnisé 580 euros net par mois, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine.

Sur tout le territoire lorrain, écoles, collèges et lycées, l'académie propose des missions de Service Civique, ouvertes aux jeunes de 18 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans aux jeunes en situation de handicap) sans condition de formation. Ces missions, d'une durée de 8 mois en moyenne, permettent aux jeunes de servir différentes causes d'intérêt général (solidarité, environnement, éducation pour tous, culture, mémoire, santé, etc). Elles leur permettent d'acquérir une expérience significative, de développer des compétences, notamment sociales, et de découvrir des secteurs d'activité qui les intéressent.

A la rentrée 2022, ce sont ainsi 930 jeunes qui pourront être recrutés par l'Éducation Nationale dans l'académie de Nancy-Metz, par le biais des annonces publiées sur le site national de l'Agence du Service civique.

Par leur engagement, ces jeunes donneront du souffle à de multiples projets éducatifs au bénéfice des élèves. Ils pourront notamment contribuer à la mise en œuvre de projets spécifiques aux territoires éducatifs ruraux, accompagner les équipes pédagogiques dans l'organisation et la mise en œuvre des dispositifs tels que « Savoir rouler à vélo », « Aisance aquatique » et « Génération 2024 ». Leurs missions pourront se prolonger dans le cadre des Vacances apprenantes.



## © RÉPONDRE À TOUTES LES ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

### Les équipes académiques Valeurs de la République

En complément du dispositif national auquel contribue en particulier le Conseil des sages de la laïcité, les équipes académiques Valeurs de la République, chargées de venir en appui à tous les personnels en cas d'atteinte aux valeurs de la République, ont été renforcées.

**Sur le terrain, 500 personnels** (dont 100 référents départementaux pour le premier degré) sont dorénavant déployés.

### Des ressources pour les équipes éducatives

Les vademecums *La Laïcité à l'École* et *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* apportent aux équipes des écoles et des établissements **des réponses juridiques et des conseils pour proposer des actions.**

### L'application Faits établissement

Le ministère suit attentivement les signalements via l'application Faits établissement, qui permet d'augmenter **le recueil de faits et de demandes de conseils** des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

### Une vigilance constante face aux comportements séparatistes

L'État lutte contre l'ensemble des formes de séparatisme s'exerçant dans tous les aspects de la vie scolaire de l'enfant et contre les dérives sectaires.



## 6.3 Faire face aux crises

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'École a su démontrer sa capacité de résilience et poursuivre sa mission de service public malgré le contexte sanitaire.

Cela s'est traduit par l'accueil et scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine avec 863 élèves scolarisés dans l'académie depuis le 24 février 2022 et la mise en place de la cellule Ukraine dans l'académie dès le 4 mars 2022.

Concernant la crise sanitaire, la publication d'un protocole sanitaire pour l'année scolaire a été faite dès juillet 2022. Des plans de continuité pédagogique dans chaque école et établissement seront actualisés à la rentrée scolaire en prévision d'une éventuelle dégradation de la situation.

### © ACCUEILLIR LES ÉLÈVES ÉTRANGERS À L'ÉCOLE

L'académie de Nancy-Metz accueille les élèves nouvellement arrivés sur le territoire et leur propose la scolarisation la plus adaptée possible. L'ensemble des services académiques sont mobilisés pour faciliter leur accueil.

Le **Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav)** est chargé des dossiers des familles nouvellement arrivées, et prodigue des conseils et des ressources aux équipes pédagogiques pour la prise en charge de ces élèves.

Les élèves allophones sont inscrits dans des **Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)**, c'est-à-dire une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français. Il en existe 68 du premier degré et 54 du second degré dans l'académie. 111 enseignants interviennent dans ces dispositifs.

La priorité est la maîtrise de la langue française et des apprentissages fondamentaux, pour assurer à ces élèves une poursuite harmonieuse de leur scolarité.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, **2084 élèves allophones** sont scolarisés dans l'académie dont 836 dans le premier degré et 1248 dans le second degré.

Par ailleurs, l'opération « **Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants** » (**OEPRE**) est conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Des formations gratuites, d'une durée comprise entre 60 et 120 heures annuelles, sont proposées à des groupes de 8 à 15 personnes environ au sein d'écoles, de collèges ou de lycées. Elles sont organisées pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents.

Les formations ont pour objectif de permettre l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République, et la connaissance du fonctionnement de l'École et des attentes vis-à-vis des élèves et des parents.

46 ateliers OEPRE existent cette année dans l'académie de Nancy-Metz, dont 9 en Meurthe et Moselle, 4 en Meuse, 28 en Moselle, 5 dans les Vosges.

## 🕒 FAIRE FACE À LA CRISE EN UKRAINE

### Organiser l'accueil des élèves dans les établissements

Dès le 4 mars 2022, une cellule dédiée à l'accueil et la scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine a été mise en place dans l'académie. Son objectif est de scolariser le plus rapidement possible tous les enfants qui arrivent en France, quelle que soit leur nationalité ou leur situation personnelle, afin qu'ils bénéficient d'un cadre sûr et réconfortant pour continuer à apprendre et à s'épanouir. Les écoles et établissements scolaires ont également mis en œuvre des actions de solidarité au profit de l'Ukraine et des déplacés.

L'académie de Nancy-Metz participe à la solidarité nationale envers les Ukrainiens et renforce ses dispositifs pour accueillir, scolariser et accompagner les élèves dans les meilleures conditions.

Au 30 juin 2022, l'académie avait accueilli **863 élèves ukrainiens** dont 285 en Meurthe-et-Moselle, 70 en Meuse, 336 en Moselle, 172 dans les Vosges.

### Scolariser et accompagner les élèves

Les élèves qui arrivent d'Ukraine ont été inscrits, dans la mesure du possible, au plus près de leur lieu d'hébergement. Les modalités de prise en charge pour permettre un **apprentissage renforcé du français**, habituellement mises en œuvre pour les élèves allophones, ont été mobilisées. À titre complémentaire, le Cned a mis à disposition sa formation en ligne Français langue étrangère. En complément, afin que les équipes se préparent à l'accueil des enfants arrivant de zones de conflits, un parcours d'autoformation a été publié. Enfin, les enseignants ont pu s'appuyer sur des ressources pour évoquer la crise ukrainienne avec les élèves.

### Conserver le lien avec l'enseignement ukrainien

Pour permettre aux élèves qui le souhaitent de conserver un lien avec leur langue et leur culture, le ministère de l'Éducation ukrainien a mis à disposition les manuels scolaires dématérialisés et une plateforme de continuité pédagogique pour le second degré. En complément, **des classes virtuelles de langue et culture ukrainiennes**, coordonnées par le Cned, ont été proposées aux élèves volontaires. Animées par des enseignants réfugiés et recrutés dans les académies, elles se sont tenues sur des temps périscolaires et ont réuni 300 élèves du CP à la terminale. Enfin, pour que les enfants ukrainiens malades qui ont été accueillis dans des structures médicales en France conservent aussi ce lien, la France a fait don de 20 robots de télé-présence au ministère ukrainien.



© Pierre-Henri Mayer - ACNANCYMETZ

# Année scolaire 2022 - 2023

## Protocole et cadre de fonctionnement

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation.

En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

|                                  | SOCLE   | NIVEAU 1   | NIVEAU 2   | NIVEAU 3  |
|----------------------------------|---|--|--|---|
| Doctrine d'accueil               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>  |
| Protocole sanitaire              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul> |
| Activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>   |
| Protocole de contact-tracing     | <p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>   |  |  |   |



